

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 octobre 1999, à 19 h 30
Hôtel Rimouski
225.boulevard René-Lepage Est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE SAINT-GERMAIN -DE-KAMOURASKA:	
ROMÉO BOUCHARD.....	2
CORPORATION DES CITOYENS DE SAINT-MODESTE ET SAINT-ANTONIN INC.: JEAN-PAUL ROY	
CLAUDE NORMANDEAU	15
CLUB DE CANOT-CAMPING LA CORDELLE INC.: CLAUDE NORMANDEAU	
BENOÎT GAGNON, MYLÈNE GAGNON, JEAN-CLAUDE PARENTEAU	32
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS SAINT-LAURENT: BENOÎT GAGNON, MYLÈNE GAGNON, JEAN-CLAUDE PARENTEAU	
	46

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Je rappelle que le ministre de l'Environnement a donné mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec, mandat qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000.

10 J'ai le privilège de présider cette audience en présence de madame Gisèle Galichan et de monsieur Camille Genest qui sont tous deux membres permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

15 Comme vous le savez, l'audience publique se déroule en deux temps: un premier temps consacré à l'information et à la mise en oeuvre du dossier avec les questions qui sont posées; et un deuxième temps qui est consacré à l'audition de mémoires et d'opinions.

20 Durant la première partie de l'audience, nous avons parcouru les dix-sept régions du Québec et nous avons, je pense, permis d'explorer un thème immense qui est celui de l'eau, et nous en sommes venus maintenant à la deuxième partie de l'audience qui consiste à recevoir les mémoires et à entendre les groupes et les individus qui veulent faire part à la Commission de leurs suggestions et orientations.

25 Ce soir, nous entendrons quatre groupes qui veulent rencontrer la Commission, à savoir Corporation de développement des ressources de Saint-Germain-de-Kamouraska; la Corporation des citoyens de Saint-Modeste et de Saint-Antonin; le Club de canot-camping la Cordelle; et la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

30 Vous nous avez fait parvenir déjà vos mémoires. Nous avons lu ces mémoires, nous les avons discutés. Nous allons, pour chaque groupe d'entre vous, entendre ce que vous voulez nous dire. Il n'est pas nécessaire de relire intégralement vos mémoires puisque nous les avons lus.

35 On va prendre à peu près une demi-heure par groupe et nous vous invitons à résumer, si vous pouvez, l'essentiel de votre mémoire ou rappeler les principales conclusions, et nous allons vous poser un certain nombre de questions pour bien comprendre les différents points de vue que vous avancez puis comparer parfois les points de vue que vous avancez avec d'autres points de vue que nous avons entendus pour voir un peu, explorer les différents champs qui sont sous-jacents au thème que nous abordons.

40 Les mémoires que vous présentez ce soir deviendront publics au moment où vous nous les présentez. Et je rappelle qu'à la fin de la rencontre, il y aura ce qu'on appelle un droit de rectification. Si dans l'audience, dans le cadre des présentations, il y a eu des erreurs de faits, s'il y a des gens qui ont erré en citant des sources ou en indiquant un certain nombre de points,

45 il est possible d'user d'un droit de rectification qui n'est pas un droit d'argumentation, qui n'est pas un droit de réplique, mais qui est simplement un droit de rétablir les faits si des faits avancés sont faux.

50 Parfois on confond ce droit de rectification avec un droit de réplique, alors là-dessus, on est assez rigoureux. Mais si en citant des chiffres, en donnant des références, en alléguant des faits, il y avait quelque chose qui est erroné, il y a un droit de rectification qui est accordé.

55 Je rappelle que le mandat de la Commission se termine au 15 mars de l'an 2000 et donc, on devrait normalement être capable de notre part de remettre au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, le résultat de nos travaux.

Dans la présente partie de l'audience, nous faisons les 17 régions du Québec. Nous devrions finir la deuxième partie de l'audience autour du 30 novembre, début décembre.

60 Alors, ce soir, demain après-midi et demain soir, nous sommes donc dans la région ici. J'espère, je suis convaincu que nous aurons l'occasion d'entendre d'excellents mémoires et de passer ensemble de très bons moments.

65 Sans plus d'introduction, je demande maintenant, s'il vous plaît, à la Corporation de développement des ressources de Saint-Germain-de-Kamouraska de venir présenter son mémoire, s'il vous plaît.

M. ROMÉO BOUCHARD :

70 Est-ce que je peux vous donner une version complétée?

LE PRÉSIDENT :

Une version allégée, corrigée, changée?

75 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Enrichie.

80 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

85 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Bonjour aux membres du Bureau et merci de nous donner cette occasion. Je suis déjà venu au moment où on avait discuté de la forêt et ça a eu des résultats. Alors j'ai beaucoup de respect pour ce Bureau-là.

90 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous a donné le goût.

95 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Je viens au nom de la Corporation de développement de Saint-Germain, qui est une corporation de développement de village mais qui, depuis quatre-cinq ans, a quand même eu des activités qui ont débordé beaucoup le village.

100 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes monsieur Bouchard?

105 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Oui. Roméo Bouchard.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. ROMÉO BOUCHARD :

115 Un des membres du comité de citoyens de Saint-Germain a travaillé sur ce mémoire-là, particulièrement toute la recherche qui entoure la critique des plans de fertilisation.

120 Comme il sera question du problème du lisier de porc, je mentionne que j'ai fait partie, il y a trois ou quatre ans, de la table de concertation sur l'industrie porcine dans le Bas-Saint-Laurent ici et que depuis cinq ans, j'ai suivi ce dossier-là. Et depuis un an, à Saint-Germain, on se bat contre un projet de porcherie de 2 400 porcs.

125 C'est un village qui est dans le corridor touristique au bord du fleuve, Saint-Germain, et le projet en question est situé à un des endroits les plus panoramiques de Kamouraska sur un bassin versant qui va à un ruisseau, qui longe les sources de l'aqueduc municipal.

Alors, c'est pour ça qu'on a choisi de parler de la pollution agricole par rapport à l'eau et plus particulièrement du problème de la multiplication des még-elevages sur fumier liquide au

point de vue de l'eau. Parce que le Bas-Saint-Laurent est la nouvelle région cible pour les industries porcines, parce qu'il y a encore beaucoup de terre qui sont susceptibles de recevoir des épandages, selon le discours même des intégrateurs. Alors là, c'est vraiment la région de choix pour l'expansion. Et c'est au bord du fleuve, en plus.

Alors on aurait pu parler de beaucoup d'autres éléments qui nous tracassent, comme le déboisement énorme dans notre région, et en forêt, et en campagne, avec tout ce que ça a comme effet sur l'eau, sur les paysages, sur la faune. Les pesticides, parce que c'est une région où il y a beaucoup de producteurs de patates et il y a déjà des endroits où il y a eu des problèmes dans les puits à cause de ça.

On aurait pu parler des cours d'eau aussi qu'on refait en changeant le cours pour faciliter le passage des machines agricoles, qui ont comme résultat de les transformer en des espèces d'égout pour le drainage, les produits chimiques et de détruire les habitats qu'il y avait autour de ça. Chez nous, il y en a un ruisseau qui se jette dans le fleuve, qui a été refait comme ça, selon une géométrie adaptée aux machines agricoles et qui a détruit complètement le cours d'eau.

Ce sont tous des problèmes qu'on aurait pu aborder mais, comme je vous le dis, on s'est concentré sur le lisier de porc.

Bon, la menace que, quant à nous, le lisier de porc actuellement et tous les még-elevages sur fumier liquide - il peut y en avoir d'autres - c'est vraiment quelque chose qui fait peser une menace très importante sur l'eau.

Je peux vous mentionner que les citoyens de Saint-Germain, dans la lutte qu'on fait depuis un an, ont fait adopter un règlement par la Municipalité, qui a été approuvé au CCA et aussi au conseil des maires, qui n'autorise que les porcheries sur fumier solide. Et ça a été fait, ça, avec un consensus dans la population, sans opposition, suite aux études que le comité a transmises aux gens, qui résumaient toutes les expériences qui ont été faites sur fumier solide, notamment dans la région ici, dans la Matapédia, et qui sont très concluantes.

Alors l'industrie moderne porcine, elle s'est développée presqu'exclusivement sous forme de porcherie de plus en plus grosse, sur fumier liquide, le plus souvent sans sol et de plus en plus à partir de promoteurs intégrateurs qui fournissent tous les intrants à des engrangeurs à forfait.

Pour avoir une idée du volume de lisier produit, puisqu'on va en parler, une porcherie de 2 400 porcs comme on nous propose à Saint-Germain, ça produit près de 400 camions de 3 000 gallons de purin par année. Ça veut dire dans un petit village de 25 kilomètres carrés, 400 camions de purin, chaque année. Ça, c'est une porcherie.

Alors ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que depuis quelques années, c'est une véritable invasion ces még-elevages sur fumier liquide. Même si le nombre de permis a diminué, 556

en 97, 106 en 99, la taille des entreprises a augmenté, de sorte que le nombre de porcs, lui, augmente continuellement. En 64, 1.8 million; en 84, 4.7 millions; en 95, 5.1 millions; en 98, 6.3; en 99, selon les derniers chiffres de monsieur Pouliot dans «La Terre de Chez Nous», 6.8 millions de têtes. Presqu'autant que de Québécois. C'est une augmentation de presqu'un demi-million par année depuis quatre ans.

Selon la doctrine Landry, pour gagner la bataille du libre-échange, il faut exporter, et le mot d'ordre, c'est d'exporter du cochon. Donc, on peut s'attendre que la pression pour en faire encore plus est là.

Les régions les plus touchées sont connues: les Appalaches, 800 certificats; la Montérégie, 532; Centre-du-Québec, 204; et la nouvelle région ciblée, Bas-Saint-Laurent, 77.

Plusieurs régions - ça, vous l'avez sûrement entendu déjà depuis le début - ont des problèmes graves de surplus de lisier qui contamine l'eau. 425 municipalités au Québec sont considérées comme en état de surplus. Dans la seule région de la Yamaska, on parle d'un surplus de 2 millions de tonnes de lisier de porc.

D'après les estimés de l'IRDA, il en coûte actuellement 15 \$ à 19 \$ pour gérer une tonne de purin, de lisier, un autre 8 \$ à 9 \$ pour l'épandre et on s'apprête à autoriser des technologies de traitement du lisier qui coûteraient jusqu'à 8 \$ le porc engrangé.

Selon les mêmes estimés, le Québec, dans son ensemble, a atteint le seuil des unités animales que ses sols et cultures sont en mesure de supporter. En d'autres mots, désormais, globalement, on est en situation de surplus. Et personne ne parle de contrôler l'expansion des élevages. Au contraire, on s'apprête, comme je vous dis, à créditer d'autres technologies.

D'après les chiffres du Conseil des productions végétales au Québec, en 96, le pourcentage de couverture des besoins des cultures pour tout le Québec, fumier et engrais minéraux combinés, était déjà de 133 % pour l'azote et de 167 % pour le phosphore. Donc en 96, on dépassait déjà beaucoup. L'azote et le phosphore étant solubles dans le lisier, tout comme les engrais minéraux, tout ce qui n'est pas absorbé rapidement par la plante est lessivé vers les cours d'eau et les nappes d'eau.

Les dangers sont d'autant plus grands que les épandages sont faits sans tenir compte de la température, de la nature des sols, et en particulier la période de croissance des plantes. Parce que c'est prouvé, d'après une étude - plusieurs études mais, entre autres, une de Denis Côté de l'IRDA - qu'en dehors de la période de grande croissance de la plante, elle en ramasse très, très peu. Donc le reste s'en va dans le sol.

Les conséquences, bien, on les connaît. Les conséquences sur la qualité de l'eau, les épidémies qui peuvent en résulter sont clairement établies depuis plusieurs années déjà par des études spécifiques menées par les organismes de santé communautaire, par le ministère de l'Environnement et par des chercheurs individuels et des organisations internationales.

220 Des rapports accablants ont été présentés à votre Bureau, d'après ce qu'on a lu dans les journaux, sur cette question-là, pour la région de la Yamaska, de la Chaudière et, encore récemment, dans Bellechasse, probablement pour l'Etchemin. On pourrait donner ici des exemples, mais comme vous connaissez sans doute ces études-là et qu'on a peu de temps, les citations sont dans le texte du mémoire, mais je ne m'attarderai pas.

225 Sauf sur un point. Que les nitrates et les pesticides ne peuvent être éliminés par un traitement conventionnel de l'eau potable, qui est déjà coûteux, encore moins par la simple chloration comme beaucoup de maires pensent encore. Ils vont jeter deux «canisses» d'eau de javel dans la source, dans le réservoir de l'aqueduc, puis ils pensent qu'avec ça ils ont réglé le problème.

230 En plus, aucun moyen efficace - ça, c'est une des études qui le dit - n'existe actuellement pour décontaminer une nappe souterraine. Alors ça, c'est quand même sérieux. Les causes d'une telle dégradation sont clairement connues aussi. Elles sont les mêmes qui ont conduit à de véritables désastres en Hollande, en Belgique, en Allemagne et dans certains états américains. C'est la multiplication irresponsable de méga-élevages, sans sol, sur fumier liquide et sans rapport avec la capacité de support des sols et des territoires. C'est un modèle de développement et d'expansion qui entraîne inévitablement des coûts sociaux et environnementaux inacceptables.

240 Les remèdes qu'on nous propose. Ça, c'est assez important. On nous dit: «C'est plus comme il y a cinq ans. On a pris le virage. On fait des choses beaucoup mieux maintenant, etc.»

245 Quels sont ces moyens-là qu'on nous propose? De meilleures installations d'entreposage pour éviter les fuites et les odeurs. Bon. Tant mieux mais ça ne règle pas grand-chose.

Des techniques d'épandage plus sophistiquées: rampe basse, à pendillard, etc.

250 Des distances minimales, parfois dérisoirement minimales, par rapport aux sites les plus vulnérables.

255 Des agences pour disposer des surplus, qui ne savent d'ailleurs plus quoi en faire. Elles sont débordées, les agences, FERTIOR, etc.

Des technologies coûteuses pour traiter le lisier par déshydratation, etc. C'est visiblement vers ça qu'on s'oriente où des compagnies qui ont fait de l'argent à nous empoisonner vont faire de l'argent à prétendre nous dépolluer. Les mêmes compagnies sans doute en arrière.

260 L'ajout de phytase dans les moulées et des manipulations génétiques pour diminuer les rejets de phosphore ou d'azote dans le lisier. C'est assez songé, hein! On va créer un cochon qui ne fera plus de phosphore, paraît-il. On va le manger après, là, avec les manipulations génétiques qu'il va avoir eues, je ne sais pas qu'est-ce qui va nous arriver.

265 Surtout, on nous propose les plans agroenvironnementaux de fertilisation qui sont censés garantir qu'on ne dépassera pas les capacités de support des sols et qu'on protège l'environnement.

270 Bon, les autres éléments, le portrait agroenvironnemental, les clubs agroenvironnementaux, ça fait bien dans le discours mais qu'est-ce que ça va changer en pratique? Il faut voir. Si ça va servir plus à justifier qu'à de véritables plans d'action, ce n'est pas sûr.

275 Mais les faibles gains environnementaux que peuvent amener ces correctifs sont rapidement annulés par l'augmentation constante du nombre de porcs. C'est un peu comme en pollution automobile. On corrige un peu mais il y a tellement d'autos qui s'ajoutent, que le bilan total est pire qu'avant.

280 En effet, il n'est toujours pas question de restreindre l'expansion de cette industrie qui est en train d'empoisonner les campagnes. L'expansion économique est un droit naturel, paraît-il. Pas question non plus d'obliger l'industrie à délaisser la gestion liquide des fumiers et de l'obliger à adopter une gestion solide ou d'autres techniques de production moins polluantes. La liberté économique est un droit naturel aussi. Et la gestion liquide permet aux intégrateurs un contrôle absolu des intrants et de la régie.

285 Pas question surtout de résister au lobby de l'UPA en restreignant le droit de produire et en permettant aux autorités locales de réglementer pour protéger leur milieu. La zone verte appartient aux producteurs agricoles, c'est bien connu.

290 Pas question que la CPTAQ cesse d'autoriser des morcellements de terrain pour l'établissement de porcheries sans sol, dont la viabilité, d'après eux, est bien établie selon une longue jurisprudence. On dirait qu'ils n'ont pas lu les rapports qui vous ont été présentés sur la Yamaska et tout ça. Qu'est-ce que ça donne les porcheries sans sol? C'est pourtant assez clair.

295 Mais, là, je voudrais m'attaquer spécialement au mythe des plans de fertilisation. Là, on a ajouté des éléments importants dans la version sur le document qu'on vous avait envoyé parce qu'on a complété la recherche là-dessus.

300 Il nous apparaît particulièrement important d'attirer votre attention sur le mythe que représentent les plans de fertilisation qui sont présentés comme une sorte de solution miracle qui va régler tous les problèmes et garantir infailliblement qu'on va respecter l'environnement et la capacité des sols.

Les règles relatives aux PAEF sont décrites aux articles 14 à 23 du règlement sur la réduction de la pollution agricole, complétés par divers guides d'instruction et de grilles. Nous croyons, après analyse, que ces plans complexes qui vont assurément procurer du travail à une armée d'agronomes, de techniciens de laboratoire, ne régleront nullement les problèmes environnementaux causés par les méga-élevages sur fumier liquide. C'est une belle construction théorique mais qui est loin d'être simple.

Voici, en résumé, les raisons qui nous sont apparues. Vous trouverez en annexe une critique détaillée des plans de fertilisation.

Premier point. Les plans de fertilisation visent d'abord et avant tout à satisfaire 100 % les besoins des plantes en azote et en phosphore. Ils ne visent pas d'abord à empêcher la pollution des sols et de l'eau par les fertilisants. Ils visent à donner à la plante le maximum de fertilisants dont elle a besoin. Pas plus mais pas moins.

Ils ne visent pas d'abord à protéger l'environnement des rejets d'azote et de phosphore. Ils ne remettent nullement en question la gestion liquide des fumiers en dépit des dangers évidents qu'elle entraîne pour l'environnement et se contentent d'éviter la surfertilisation des plantes. Pas du sol. Des plantes.

Les plans de fertilisation, deuxièmement, en raison de cet objectif premier - besoin des plantes - autorisent - ça, là, il faut l'analyser longtemps pour découvrir la gaffe - en raison de cet objectif premier, ils autorisent des quantités d'engrais pouvant aller jusqu'au double des besoins de la plante pour tenir compte des coefficients de perte dans le sol dû à la non-disponibilité des éléments nutritifs, selon le type de fumier, selon le type de sol ou de culture, dû au mode et aux dates d'épandage.

Voyez-vous, c'est quand on calcule comment les plantes ont besoin, on calcule le fertilisant qu'on a, la culture qu'il y a eu sur le sol déjà, mise dans le sol et là, on dit, bon, maintenant, il faut ajouter -- il va s'en perdre là. La plante, elle ne prend pas tout. En général, elle en perd à peu près 50 %. Donc il ne faut pas en mettre 100, il faut en mettre 150. Pour qu'elle ait son 100, il faut en mettre 150. Et si on fait l'épandage à telle date, elle va en perdre plus, donc il faut en mettre encore plus. Si le sol est de telle nature, il faut en mettre encore plus parce qu'il va s'en perdre encore plus. Si c'est à telle époque de la croissance, il va s'en perdre encore plus. Et, finalement, on aboutit dans plusieurs cas au double des quantités.

Où vont ces quantités d'azote et de phosphore non disponibles à la plante? Réponse: dans l'environnement.

En conséquence, ils évaluent la capacité aussi du support d'un territoire selon la méthode dite lot par lot, voire parcelle par parcelle. Parce que c'est les plantes qu'on vise. Or, ici comme ailleurs, le tout, un territoire, Saint-Germain, par exemple, ce n'est pas la totalité des parcelles qui vont être cultivées, Saint-Germain. Le tout n'est pas la somme des parcelles de terres cultivées mais surtout des plantes cultivées. C'est un village, le tout. C'est une

350 communauté, un territoire, une région, un écosystème, une société. La capacité de support de ce territoire-là, comme tout, doit tenir compte d'une cartographie écologique et socio-économique beaucoup plus complexe que la comptabilité des cultures. C'est ça une autre des grandes limites des PAEF.

355 Troisièmement, les recommandations de fertilisation du PAEF reposent sur un grand nombre de grilles techniques, très techniques, sur la composition des sols, les besoins des plantes, le phosphore, l'analyse des fumiers, etc. Le degré de fiabilité de ces grilles-là est loin d'être absolu.

360 On n'a qu'à se rappeler, il y a quelques années encore, les agronomes recommandaient des doses d'engrais chimique trois fois supérieures à ce qu'ils recommandent aujourd'hui. C'est les mêmes agronomes. La Faculté d'agronomie, c'est la même à Laval. Il fallait se fier à ça, il y a 15 ans. Trois fois plus. Qu'est-ce qui nous dit qu'on n'est pas encore bien au-delà dans ces grilles-là?

365 Quatrièmement: plusieurs facteurs qui interviennent dans le calcul du PAEF sont très variables et comportent inévitablement une évaluation subjective qui peut varier considérablement d'un agronome à l'autre et d'un agriculteur à l'autre. D'ailleurs, un agronome nous l'a dit carrément en séance de médiation.

370 Voici des exemples où ça peut être très subjectif. Les données concernant la température de la saison; les taux et les périodes d'humidité; le niveau de croissance des plantes à telle époque de la saison; les zones de vulnérabilité dans le champ; les superficies propres à l'épandage; l'échantillonnage des fumiers, la façon de prendre l'échantillonnage, les sols aussi; les imprévus de l'année courante; la machinerie utilisée; l'impossibilité d'obtenir un réglage constant des rampes d'épandage selon le niveau de la citerne; l'évaluation de la nature des sols, des pentes et bassin versant, on n'en parle pas. Dans toute la réglementation de l'environnement, c'est un concept qui n'existe pas, les bassins versants. C'est un mot qui est absent complètement de la réglementation. L'hétérogénéité des sols. Donc les marges de sécurité sont restreintes ou inexistantes.

380 Enfin, dernier point...

LE PRÉSIDENT :

Juste une minute. Ça fait vingt minutes que vous parlez, je vois que vous êtes...

385 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Passionné de ça.

LE PRÉSIDENT :

390

... emporté. On a à peu près une demi-heure. Si vous parlez encore pendant dix minutes, je pourrai vous poser aucune question. Alors si vous voulez conclure.

M. ROMÉO BOUCHARD :

395

Je vais conclure rapidement, dans ce cas-là. Le dernier point, c'est la difficulté de contrôler les PAEF, l'exécution des plans, des PAEF. On pourrait vous donner des exemples.

400

Bon, nous, quant à nous, l'alternative, c'est le fumier solide, chaque fois que c'est possible, dans les régions où il y a disponibilité des matières, des résidus de bois, par exemple, etc., comme c'est le cas dans notre région. Et on comprend mal que le Ministère actuellement ne veuille pas donner une priorité à cette méthode-là quand c'est possible, et pousser sur une conversion au fumier solide.

405

Alors donc, quant à nous, c'est vrai que l'eau est en danger. C'est un aspect qui, actuellement, est une agression très grave et massive et croissante sur l'eau potable. Et quand le monde dit que la senteur, on dit: «Ce n'est pas un problème de senteur, le lisier de porc, il ne faut pas s'arrêter à ça», mais la senteur, ça a un rôle dans la vie. C'est d'indiquer le danger. Quand ça sent mauvais, on fait attention parce que c'est peut-être dangereux. Ça fait que le monde, on ne se trompe pas tant que ça. Il y a un gros problème. Ça sent mauvais et les citoyens ne se trompent pas nécessairement. Ce n'est pas la senteur qui est dangereuse, c'est ce que ça révèle peut-être comme danger pour l'eau.

415

Alors c'est clair, quant à nous, qu'on devrait procéder à toute une série de nouvelles politiques pour reprendre le contrôle de cette industrie-là qui est une menace considérable pour la campagne actuellement, dans son ensemble, quant à nous. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

420

Merci. Vous savez que le milieu agricole dit que l'odeur, par exemple, c'est une nuisance et que ce n'est pas une pollution. Et ils insistent beaucoup en insistant là-dessus pour dire vraiment que l'odeur, ce n'est pas quelque chose qui est une...

M. ROMÉO BOUCHARD :

425

Mais vous avez remarqué que je n'ai pas parlé tellement d'odeur là-dedans. On a parlé de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

430

Oui. C'est vous qui en avez parlé à la fin, oui.

M. ROMÉO BOUCHARD :

435 Oui. Mais je dis, l'odeur, c'est sûr qu'elle est un facteur, mais qu'elle soit une nuisance ou bien une pollution, ça revient au même. L'effet est le même. Ça fait fuir le monde, ça crée des problèmes pour la coexistence d'autres activités essentielles actuellement à l'économie de la campagne, ainsi de suite. C'est un problème qui s'ajoute, mais comme on est sur la question de l'eau, on s'est limité aux conséquences pour l'eau.

440 **LE PRÉSIDENT :**

445 C'est bien correct. Quand vous dites de sortir du liquide, or, évidemment, l'industrie s'est en allée vers la production sur fumier liquide depuis une vingtaine d'années. Comment, dans votre communauté, le retour, l'imposition du retour à du fumier solide, comment c'est perçu?

M. ROMÉO BOUCHARD :

450 C'est-à-dire, la population en général, une fois qu'on lui a eu exposé les résultats des études qui ont été faites là-dessus et des expériences qui ont été faites, les gens ne comprennent pas que l'industrie ne veuille pas même prendre au sérieux cette conversion-là possible. Les intégrateurs qu'on a eus chez nous ne connaissent même pas le dossier du fumier solide. On leur a envoyé le vidéo qui a été fait sur la Ferme Digoire, sous la direction des responsables du MAPAQ qui sont ici, d'ailleurs, et de monsieur Martel, et il y en a qui ont 455 même refusé de le regarder.

460 C'est que le modèle liquide, l'industrie s'est développée avec le modèle liquide, qui fait son affaire. C'est-à-dire, le modèle liquide, il va avec le modèle sans sol, en général. Ça permet donc à l'intégrateur de fournir tous les intrants. Ça permet une automatisation maximum. Mais ça a comme résultat que ce sont des entreprises qui n'ont aucun lien avec le milieu agricole, aucun lien avec une ferme. Ils sont comme parachutés. Le milieu rural est comme juste un support nécessaire, un peu comme de la terre dans un pot pour une plante ou une plante artificielle. Ce sont des porcheries complètement sans lien avec le milieu agricole. C'est 465 les meuneries, les porcheries actuellement sont faites pour faire marcher les meuneries. Pas pour faire marcher une ferme puis augmenter une ferme. Parce qu'on veut fournir tous les intrants.

470 Alors c'est sûr que ceux qui ont parti ce modèle-là, les grands intégrateurs, ça ne les intéresse pas de s'embarrasser d'un procédé qui demande un peu plus de, comment je dirais, de dynamique agricole, qui demande la manipulation de litière, qui demande une compréhension de la psychologie de l'animal.

475 Tu sais, le cochon est un animal qui a besoin de fouiller, de brasser du sol, etc., et quand il le fait à la Ferme Digoire, par exemple, ou à Saint-Gabriel, ici, de Rimouski, on peut en mettre 100 dans un clos puis ils ne se battent pas. Tandis que si on les met sur lattes avec de l'eau, mouillés, à vingt ils se mangent. Ils se mangent un l'autre parce qu'ils sont stressés.

480 Et le taux de conversion, la firme BPR là-dessus qui a fait les études, ce n'est pas des environnementalistes, la firme BPR, ils ont fait l'étude pour le ministère de l'Environnement et ils la font actuellement pour la Fédération des producteurs de porcs, et les conclusions, je vous ai mis un petit rapport, les conclusions sont absolues: le taux de conversion alimentaire est meilleur, les maladies sont moindres parce que l'animal a moins de stress. Mais ce genre de considération-là, c'est des considérations importantes pour un agriculteur; mais pour un intégrateur, ça n'a pas d'importance.

485

490 Ça fait que c'est évident qu'on s'éloigne de l'agriculture de plus en plus avec ces modèles-là. D'ailleurs, en termes de main-d'oeuvre, c'est sûr que c'est pratique. Quelqu'un qui pèse sur un bouton, va envoyer de l'eau pour laver les déjections, tu sais, ça prend pas un cours classique, comme on disait autrefois, ça prend même pas un cours à l'ITA, tu sais. Tandis que gérer une porcherie sur fumier solide, ça prend un peu plus d'intelligence de l'agriculture et de l'élevage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

495 Expliquez-nous donc un petit peu le concept d'intégrateur. Il intègre quoi? C'est quel genre d'entreprise?

M. ROMÉO BOUCHARD :

500

Les intégrateurs, c'est des gens comme Breton, Brochu, Dionne, ici dans la Vallée, Dynaco dans notre coin. C'est des gens, c'est des entreprises qui ont l'ensemble des produits nécessaires dans toute la chaîne de production du porc. C'est-à-dire que, par exemple, monsieur Breton a des quincailleries d'équipements de matériaux de construction, je crois, en Beauce. Il produit les moulées. Il a les abattoirs. Il produit ensuite les cretons, les jambons, tout le kit. Donc du début à la fin, c'est lui qui produit, c'est lui qui fait de l'argent à tous les niveaux, à tous les échelons.

505

C'est évident qu'à ce moment-là, même au niveau des prix du porc, les gens ne comprennent pas actuellement qu'on fasse des porcheries quand le prix est si bas. Mais pour monsieur Breton ou pour Dynaco, ce n'est pas très grave. De toute façon, c'est eux autres qui ont les assurances. C'est bien spécifié dans le contrat entre l'intégrateur et le forfaitaire que toutes les assurances, toutes les subventions vont à l'intégrateur. Que le fumier liquide, il le donne généreusement à l'exploitant. Et il doit s'arranger avec. C'est la patate chaude, si on peut dire.

515

Donc, à ce moment-là, avec ses moulées, il fait de l'argent. Avec les assurances, il fait de l'argent. Avec les matériaux de construction, il fait de l'argent. Et quand on pense, par exemple, qu'une fosse à purin coûte 250 000 \$ actuellement à peu près, si on va sur litière, on n'en a pas besoin de fosse à purin. Ça fait pas mal de ciment de moins à vendre, ça.

520

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

525

Sur litière, la matière qui est produite, c'est un compost ou un quasi-compost, mais il y a un processus de fermentation dans le compost, un mélange avec le bran de scie, qui peut être toxique selon l'alimentation des animaux. Ce compost-là peut contenir des hormones, des antibiotiques, toutes sortes de toxiques, même des métaux lourds. Il y a même une étude de Savage qui a été citée par le Comité de santé environnementale du Québec. Est-ce que vous avez poussé votre réflexion jusqu'à la considération de la nature et de la qualité des composts qui seraient ainsi produits?

530

M. ROMÉO BOUCHARD :

535

Il y a eu plusieurs études faites là-dessus qui sont rapportées par BPR et, entre autres, par madame Sarrazin mais aussi ailleurs. Je ne peux pas, là-dessus, je ne vous donnerai pas de réponse absolue. Je sais, par exemple, que dans les méthodes de traitement de lisier qu'on expérimente, il n'y en a pas une seule qui compose le lisier actuellement, après l'avoir déshydraté, à une chaleur suffisante pour éliminer vraiment les bactéries dangereuses. Il y a une seule compagnie actuellement qui a une méthode où ils vont au-delà de 55°, je pense, c'est 55° que ça prend, c'est Bio Max.

540

Est-ce qu'au niveau des composts, le danger est aussi grand que dans les lisiers?
Parce que ce que vous dites là, c'est présent dans les lisiers...

545 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui, tout à fait, c'est ça.

550 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

... de façon encore beaucoup plus évidente. Parce qu'il y a quand même un processus dans le compostage d'intégration aux molécules organiques qui se produit.

555 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais ce que l'étude de Savage démontre, c'est qu'avec le processus de fermentation, les toxiques qui pourraient être présents, y compris les hormones, les antibiotiques, peuvent être encore plus nocifs que s'ils étaient à l'état libre, à cause de la fermentation. C'est pour ça que je vous demande si vous avez poussé votre réflexion jusque là parce que...

560 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

565 Je regrette. Si mon collègue St-Hilaire était avec moi, il aurait sûrement les éléments pour répondre à ça, mais il a dû s'absenter puis je ne peux pas vous répondre verbalement là-dessus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

570 Et dernière question. Est-ce que dans vos recherches, est-ce que cette solution-là, en dehors de l'expérience que vous nous avez citée là, est-ce que dans d'autres pays, à votre connaissance, c'est une solution qui est retenue?

575 **M. ROMÉO BOUCHARD :**

Oui. BPR a recensé des expériences de porcherie sur litière en Europe, un peu partout aussi, et a fait les comparaisons avec ce qu'il y a ici. C'est qu'il y en a beaucoup qui étaient portés à penser, quand au début on a amené ces études-là, que c'était valable rien que pour des petites porcheries.

580 Mais la démonstration, c'est les gens de la Matapédia ici qui la font la mieux. La porcherie de Saint-Gabriel a plus de 2 000 porcs actuellement, puis elle a une autorisation pour 3 000. Et celle de la Ferme Digoire à Sainte-Irène, c'est parce que là il y a une maternité doublée d'engraissement, c'est un peu plus complexe à calculer les unités, mais c'est pas loin de 2 000 également. Ça fait que ça veut dire que c'est opérable, même sur des gros volumes.

Il y a des exemples en Europe, puis il y a des exemples un peu partout de ça, mais ce n'est pas la méthode qui a prévalu. L'industrialisation de ces productions-là, un peu partout, a tendance à aller vers les méthodes les plus faciles, les plus rentables pour l'intégrateur, entendons-nous. Quand on dit: «plus rentables pour l'intégrateur», ça ne veut pas dire que pour un exploitant, la méthode sur litière ne peut pas être plus rentable, mais pour l'intégrateur, lui, il a avantage à tout fournir puis à ce que l'exploitant ne se mêle pas d'utiliser sa paille, d'aller chercher le bran de scie chez le moulin à scie dans le village voisin, etc. Il a avantage à contrôler l'ensemble du processus.

595

LE PRÉSIDENT :

Merci.

600

Deux minutes de détente et on revient ensuite avec la Corporation des citoyens de Saint-Modeste.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

605

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant les représentants de la Corporation des citoyens de Saint-Modeste et Saint-Antonin. Bonsoir, monsieur!

610

M. JEAN-PAUL ROY :

Bonsoir!

615

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes monsieur?

620

M. JEAN-PAUL ROY :

Moi, c'est Jean-Paul Roy.

LE PRÉSIDENT :

625 Alors, bienvenue!

M. JEAN-PAUL ROY :

J'ai été mandaté par la Corporation pour présenter le mémoire de la Corporation.

630 **LE PRÉSIDENT :**

635 Écoutez, on a pris connaissance du mémoire, c'est quelque chose de considérable que vous nous déposez. On s'est dit on espère que vous ne le lirez pas intégralement, on va manquer de temps. Et comme il y a des choses qui risquent d'être encore -- j'ai eu l'impression qu'il y avait un procès qui était encore en cours.

M. JEAN-PAUL ROY :

640 Non.

LE PRÉSIDENT :

645 Non? C'est terminé maintenant?

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, oui.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Alors si vous pouvez plus vous centrer sur les recommandations, les conclusions, on pourra entreprendre un début de dialogue.

655 **M. JEAN-PAUL ROY :**

660 Si vous permettez, je vais vous laisser une feuille supplémentaire. C'est un avis de l'Ordre des ingénieurs du Québec que j'ai reçu récemment. Ça vient de paraître. C'est sur l'exploitation de l'eau en vrac. L'Ordre des ingénieurs s'est prononcé récemment là-dessus. Je vais vous laisser l'article en question.

LE PRÉSIDENT :

665 Très bien. Merci.

M. JEAN-PAUL ROY :

Bonsoir! Je tiens à remercier tout d'abord évidemment monsieur Bégin pour la subvention que la Corporation a obtenue afin de pouvoir élaborer ce mémoire-là. Ça a été quand même très apprécié. Ça permet un peu de couvrir certains frais. Pas tous mais disons que...

LE PRÉSIDENT :

675 Ça fait du bien de temps en temps.

M. JEAN-PAUL ROY :

680 Oui. C'est tout à fait ça. La Corporation des citoyens tient aussi à remercier évidemment ceux qui ont contribué bénévolement à l'élaboration du mémoire. Plusieurs citoyens de Saint-Modeste et de Saint-Antonin et même des citoyens de Rivière-du-Loup aussi y ont contribué.

685 Maintenant, le mémoire, avec les annexes, c'est un mémoire d'environ un peu plus que 700 pages. Évidemment, c'est un peu laborieux, c'est un peu trop pour... n'ayez aucune crainte, je ne le lirai pas au complet.

LE PRÉSIDENT :

690 Parce qu'on va siéger encore demain matin.

M. JEAN-PAUL ROY :

695 C'est ça. Il a quatre tomes. Maintenant, moi, en main, j'ai actuellement le premier tome. Ça va surtout être là-dessus qu'on va jaser. La table des matières est la suivante: un avis au lecteur, préface, la partie 1, les faits, ensuite les moyens, l'argumentation, les recommandations et, finalement, une série d'annexes. Vous avez 29 annexes à ce mémoire-là.

700 L'avis au lecteur. En lisant ce mémoire, le lecteur doit constamment garder à l'esprit l'objet fondamental de la Loi sur la protection du territoire agricole, soit d'assurer et de favoriser dans une perspective à long terme la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles légalement établies. Cette Loi s'applique au gouvernement, à ses ministères et à ses organismes. La Commission de protection du territoire agricole du Québec est chargée entre autres de surveiller l'application de la loi.

705 Les faits amenés dans ce mémoire-là sont vérifiables. La plupart des preuves sont là mais il y a d'autres preuves que ça aurait été trop, à un moment donné, parce que le dossier a quand même été assez loin. Il y a eu un bon suivi. On a eu la chance peut-être d'avoir pu le suivre assez bien. Il y a des preuves qui ont été déposées à la CPTAQ et puis évidemment au tribunal d'appel aussi.

710

Le lecteur doit aussi se souvenir que tous les citoyens du Québec ont droit à une eau potable de qualité mais ils doivent s'approvisionner en accordant la priorité au respect des droits et des propriétés des autres plutôt qu'à des raisons d'ordre économique et politique.

715

Finalement, le lecteur retrouvera dans ce mémoire des recommandations générales sur la gestion de l'eau au Québec. Le tout sans préjudice et dans l'intérêt des Québécois et des Canadiens, pour nous tous et les générations futures.

720

Je passe maintenant à la préface. Ce mémoire présente l'histoire vraie d'un projet de puits d'eau potable à très grand débit par la Ville de Rivière-du-Loup en dehors de son territoire, soit sur le lot 35 à Saint-Maurice.

725

Dans ce dossier, le système politique et les considérations économiques ont passé avant la démocratie et le citoyen. Des recommandations sont faites sur ce genre de projet d'approvisionnement en eau potable et sur la gestion en général de l'eau au Québec.

Vous avez les faits, je vais passer par-dessus parce que pour bien comprendre, il faudrait les lire entièrement et on n'aura pas le temps de faire ça. Vous avez aussi les moyens...

730

LE PRÉSIDENT :

Ne vous inquiétez pas. On l'a lu aussi.

M. JEAN-PAUL ROY :

735

Vous l'avez lu? C'est bien. Les moyens, bien, évidemment, c'est des choses qui viennent de la Loi, de la Commission de protection du territoire agricole, du ministère de l'Environnement, d'Environnement Canada. Vous avez aussi le Guide des périmètres de protection autour des ouvrages de captage. Ça fait que ça, c'est des documents ministériels.

740

L'argumentation, bien, elle a été faite à partir des faits et à partir des lois en vigueur que je vous invite évidemment à lire.

745

Un petit peu avant, à la fin des faits, il y a une question qui se pose, elle est importante. C'est surtout ça, je pense, qui a ressorti des citoyens, je pense, ceux qui ont été mêlés de près ou de loin à ce projet-là, et elle est la suivante.

750

Se basant sur les faits précédents, une question fondamentale peut être posée: les Québécois peuvent-ils faire confiance au système politique actuel pour bien gérer la problématique de l'eau au Québec? Ça, pour les citoyens, c'est apparu fondamental, cette question-là.

755 Je passe par-dessus l'argumentation et j'arrive aux recommandations parce que je pense que c'est vers l'avenir qu'il faut se tourner. Le passé, il faut vivre avec. Les recommandations, je vais les lire. Il y en a quatre pages à peu près, je pense qu'on devrait passer au travers.

760 La première recommandation, c'est l'item A. Il y a treize sous-items. Pour tous les projets privés et publics d'approvisionnement en eau potable souterraine, nous recommandons ce qui suit lorsque les débits journaliers dépassent 100 gallons US/minute ou 6.3 litres/seconde ou 545 mètres cubes/jour.

765 Premièrement: ne pas autoriser ce type de projet lorsque les données sont insuffisantes pour en connaître tous les impacts. Évidemment, les recommandations qui sont faites là, c'est contraire et complémentaire à ce qui s'est passé dans le dossier qui est présenté dans les faits.

770 Deuxièmement: une étude obligatoire complète et publique de tous les impacts.

775 Évidemment, soumettre obligatoirement le projet au BAPE.

780 Le ministère de l'Environnement devrait avoir un budget pour assurer un suivi impartial et serré après délivrance d'un certificat d'autorisation. Faute de budget gouvernemental, le promoteur privé ou public devrait fournir un cautionnement suffisant en guise de garantie pour les propriétaires au-dessus de la nappe d'eau exploitée.

785 Dès le début du projet, il faudrait qu'il y ait pour ce genre de grosseur de projet-là et plus des experts indépendants obligatoires, en plus de ceux du promoteur, dès les essais exploratoires.

790 Sixièmement: obligation du promoteur public ou privé d'obtenir l'autorisation des propriétaires au-dessus de la nappe d'eau convoitée pour pouvoir pomper l'eau et/ou baisser la nappe d'eau souterraine sous leur propriété. Ne pas confondre avec une autorisation de recherche en eau souterraine. C'est bien différent.

795 Ne pas créer d'expropriation déguisée en empêchant les MRC et les municipalités de mettre en place de la réglementation abusive et discriminatoire sur les propriétés voisines.

Ne pas créer de dévaluation des propriétés par des préjudices au voisinage.

800 En zone agricole, ne pas permettre au ministre des Affaires municipales d'approuver le règlement d'emprunt d'une municipalité avant de présenter le projet à la CPTAQ pour empêcher une certaine influence sur leurs analyse et décision. Ça, c'est une chose qui s'est passée dans notre dossier, procédure à l'envers.

810 En zone agricole, s'assurer que la CPTAQ a pris connaissance des cartes disponibles concernant la vulnérabilité des nappes d'eau souterraine avant de rendre sa décision. Dans

notre dossier, il existait une carte semblable depuis 1988 et elle n'a pas été déposée à la CPTAQ et au tribunal d'appel. J'ai vérifié moi-même les dossiers.

800 Obligation de préciser les périmètres de protection en zone agricole dès la présentation d'un tel projet à la CPTAQ.

805 En zone agricole, s'assurer que la création de périmètre de protection autour d'une source d'eau potable n'occasionne pas une discrimination très importante à d'autres zones agricoles au Québec car la loi doit être la même pour tout le monde. Ça fait qu'imagineons qu'on a un puits près d'une rivière et puis, tout d'un coup, il y a des périmètres de protection autour de ça. Donc des interdictions d'usage de terrain près d'une certaine rivière, mais à 10 kilomètres plus loin, tu as toujours la même rivière, et là les usages sont interdits à un endroit, sont autorisés à l'autre. À quelque part, il y a quelque chose qui cloche. En tout cas, c'est toutes des choses qu'il va falloir, tôt ou tard, éclaircir ou préciser.

810 Ne pas prétendre qu'un promoteur public, tel une ville, peut mieux gérer ce genre de projet qu'un promoteur privé car la bonne gestion dépend avant tout de l'intégrité, de l'honnêteté et du degré du respect des propriétés des autres de la part du personnel et des représentants du promoteur public ou privé. N'importe quelle organisation est gérée par des individus, donc c'est là que ça se passe. Ce n'est pas le nom de l'organisation, c'est les individus.

815 Plusieurs des recommandations de l'item précédent doivent s'appliquer pour tous les projets. Parce que c'est sûr qu'on peut avoir des projets peut-être un peu plus petits mais ça ne veut pas dire qu'on doit délaisser toutes ces recommandations-là. Là, je suis rendu à l'item B.

820 C. Ne pas conclure sans une analyse minutieuse qu'une eau souterraine est de meilleure qualité que de l'eau de surface. Il est préférable d'avoir une eau de surface traitée et surveillée plutôt qu'une eau souterraine non traitée et pas tellement surveillée.

825 D. En l'absence de l'attestation de la municipalité où se trouve la source d'approvisionnement indiquant qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du permis par le ministère de l'Environnement, obliger la tenue d'une enquête par le sous-ministre, tel qu'exigé aux articles 32.1, 32.2 et 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

830 E. Vérifier si des technologies de pointe pour traiter les eaux de surface ont fait leur preuve ailleurs dans d'autres pays et si elles sont applicables ici. Favoriser ces technologies plutôt que de risquer de surexploiter une nappe d'eau souterraine.

835 F. Établir des mécanismes obligatoires stricts et vigoureux empêchant le système politique de «by-pass» la démocratie et les citoyens.

G. Ne pas laisser le système politique décider tout seul de la gestion de l'eau au Québec.

840 H. Analyser rigoureusement les recommandations de l'annexe 27 sur tous les lacs du Québec concernant la pollution par les embarcations à moteur. Ça, je ne le lirai pas, on n'a pas l'analyser en profondeur mais il existe d'autres organismes au Québec et puis je pense que c'est important d'analyser tout ça.

845 I. Analyser rigoureusement aussi les interrogations de l'annexe 28 sur les barrages et les petites centrales au Québec.

850 J. Analyser rigoureusement les recommandations et les interrogations de la Coalition Eau Secours du Québec comme mentionnées à l'annexe 29.

855 Et, finalement, vérifier l'impact d'un ouvrage de captage à fort débit avant son aménagement. Et ça, ce genre de recommandation-là apparaît déjà dans le projet de politique d'avril 96 qui avait été fait par le Service des eaux souterraines du ministère de l'Environnement et de la Faune.

860 Et, tantôt, je vous ai remis un extrait, bien, c'est un article qui a paru récemment sur la gestion de l'or blanc. Ça s'appelle comme ça. C'est la question de l'exploitation de l'eau en vrac au Québec. L'Ordre des ingénieurs du Québec s'est exprimé et estime que la prudence s'impose et qu'il vaudrait mieux ne pas ouvrir cette porte.

865 **LE PRÉSIDENT :**

870 C'est très bon. Merci d'abord de l'ensemble de la documentation que vous nous avez transmise. Je pense que c'est important et ça permet de voir, de visualiser, de comprendre les problèmes à partir d'un cas concret.

Pourquoi, dans votre recommandation A, vous nous parlez de débits journaliers de 100 gallons US par minute? Quel est le critère qui vous fait dire 100 gallons US plutôt que 200 gallons, plutôt que...

M. JEAN-PAUL ROY :

Ce n'est pas facile à délimiter tout ça. C'est sûr qu'un puits de maison qui est de 200 gallons par jour, là, une étude d'impact, là je pense que ça nous apparaît évident. Maintenant, 875 3 millions de gallons par jour ou 2 000 gallons par minute, ça, je pense que ça mérite une étude d'impact et ça mérite d'être présenté au BAPE, c'est clair, ça.

Entre les deux, c'est quoi qu'on fait avec ça? C'est basé un petit peu sur l'expérience ou 880 les commentaires ou le vécu de certains puits de municipalités. Une municipalité, par exemple, de disons 500 personnes à approvisionner, ça peut représenter un débit d'une cinquantaine de gallons par minute, ça veut dire la moitié de ce débit-là. Si vous doublez la municipalité, bien, c'est sûr que ça représente 100 gallons à peu près. Il existe des cas problématiques justement pour des puits de cette grosseur-là. Il y en a. Il y en a puis ils ont été obligés de construire un puits plus loin avec les années. Ça a pris un certain nombre d'années mais ça existe.

885 Vous avez le cas de Mirabel, par exemple, qui est un puits qui n'est pas si gros que ça. C'est un puits de l'ordre de 100 gallons/minute à peu près, Naya, je pense, le promoteur dans ce secteur-là. C'est environ 100 gallons/minute et il est problématique. Ça a pris des années mais il l'est.

890 Il y a d'autres références dans notre région qu'on a eu connaissance à un moment donné, il y a des puits qui sont devenus moins bons ou de capacité diminuée et, là, on en a fait d'autres. Et c'était dans ces capacités-là. C'est pour ça qu'il reste qu'il pourrait y avoir une étude très approfondie autour de ce 100 gallons-là.

LE PRÉSIDENT :

Deuxième question qui réfère à la fois à votre conclusion A.4. ainsi qu'à une 900 considération à l'intérieur de votre texte qui est assez explicite en page 7, la considération 23. C'est-à-dire que quand les gens viennent nous voir sur les questions d'eau souterraine, ils viennent en général essentiellement nous voir pour nous dire: «Il faut être très prudent quand on accorde de grands puits, puits municipaux ou à des embouteilleurs ou à des industrie» parce qu'ils ont peur pour leur ressource en eau. Donc, ils viennent nous voir pour nous demander la plus grande prudence par rapport à la quantité d'eau disponible.

905 Or, votre argumentation ne porte pas là-dessus mais elle porte sur le fait qu'un puits peut impliquer des contraintes d'usage de votre part en termes d'usage agricole, c'est-à-dire d'usage de pesticides, d'engrais et autres. Donc vous argumentez à partir du périmètre de protection. Là-dessus, j'aimerais vous entendre un peu plus.

915 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. Ce n'est pas très expliqué peut-être dans les recommandations. Dans les annexes, vous en avez des choses en rapport avec ça. Ça, il y en a abondamment.

915 Dans les recommandations, il est question de dévaluation de propriété par des préjudices de voisinage.

920 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

925 **M. JEAN-PAUL ROY :**

925 Dans cet item-là, vous l'avez. Là, il n'a pas été écrit, il est dans les annexes. Vous avez des pétitions de gens là-dedans. En tout cas, il y a du monde là-dedans. C'est clair que cet élément-là est important pour les citoyens. Il l'est encore et il le sera tout le temps.

930 C'est un fait que si dans le voisinage il y a des puits qui sont affectés, bien, ça, ça va provoquer une dévaluation de propriété en quelque part. C'est officiel. De quelle façon exactement? Ça, c'est à voir, mais ça ne peut pas faire augmenter la valeur des propriétés et ça fait partie de ça.

935 Évidemment, ça peut nuire à la qualité de l'eau aussi. Ça, aussi, il en est question. Il y a différents avis là-dessus. Mais il y a beaucoup plus que ça. C'est officiel que la préoccupation de base des gens lors de la présentation -- le début de ce projet-là, en tout cas au moment où on l'a su, c'était leur puits, principalement. Qualité et débit. C'est le réflexe.

940 Mais il reste que quand tu l'analyses le projet, c'est que ça va pas mal plus loin que ça. C'est pas mal plus une question de puits. C'est une question de bon voisinage aussi, une question d'avoir deux sources d'eau une à côté de l'autre, c'est-à-dire une grosse puis des petites. Qu'est-ce qu'on fait pour gérer tout ça?

945 **LE PRÉSIDENT :**

945 C'est parce que tout le projet de règlement du Ministère, tout son projet de politique est essentiellement construit sur l'influence d'un puits sur les autres puits, ce qu'on appelle les cônes de...

950 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, exact.

950 **LE PRÉSIDENT :**

955

Et donc sur la dynamique de l'eau souterraine. Mais vous, vous argumentez sur les contraintes à l'utilisation du sol par les agriculteurs.

M. JEAN-PAUL ROY :

960

Oui, c'est un aspect...

LE PRÉSIDENT :

965

C'est vraiment un autre type d'argument.

M. JEAN-PAUL ROY :

970

Oui. C'est un des aspects. C'est parce que dans notre secteur, le puits est situé en zone agricole.

LE PRÉSIDENT :

975

Oui, oui.

M. JEAN-PAUL ROY :

980

Et, au départ, ça a été un élément très important et il reste très important. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une cohabitation quelque part. Ça, c'est là. Il y a la loi de la CPTA, il y a la loi de l'Environnement, tu as les producteurs agricoles, tu as des zones blanches disponibles, tu as des rivières. C'est assez complexe. Notre dossier touche à tout ça, là.

LE PRÉSIDENT :

985

Oui, oui.

M. JEAN-PAUL ROY :

990

Juste se plaindre que: «Est-ce qu'on va manquer d'eau?» Il faut que tu le prouves aussi à un moment donné. «Est-ce qu'on va manquer d'eau?» Peut-être qu'on n'en manquera pas. Ça dépend comment ça va être géré. Quand c'est bien géré, peut-être qu'il n'y en aura pas de problème. Si c'est géré sans se préoccuper des autres autour, bien, il risque d'y en avoir des problèmes. Mais c'est sûr qu'il n'aurait pas été tellement long le mémoire juste avoir discuté là-dessus.

995

Mais il reste que le dossier, les citoyens de Saint-Modeste et de Saint-Antonin ont eu la «chance» de le suivre pendant de nombreux mois, parce que ça fait quand même depuis début 96 que ce dossier-là a été présenté à la Municipalité de Saint-Modeste. Il y a eu une certaine

1000 recherche en eau avant, dont on entendait plus ou moins parler, mais ça a été surtout depuis 96 qu'on en a entendu parler. Il y a eu énormément de réunions. Ça a été à la CPTAQ, ça a été le tribunal d'appel, ça a été la Cour du Québec et même ça s'est rendu à la Cour supérieure. Donc il y en a eu des documents, puis il y en a eu des discussions, puis il y en a eu des réunions.

1005 Et ça, évidemment, ça a fait voir d'autres aspects, beaucoup d'autres aspects. Pas avoir vécu ça, ça se serait arrêté probablement au niveau des puits des particuliers: «Est-ce que je vais manquer d'eau? Est-ce que ma qualité d'eau va changer?»

1010 Sauf que après avoir vécu pendant de nombreux mois ce qui s'est passé, c'est là que sont apparus d'autres éléments et c'est pour ça que là vous avez un étalage d'argumentation.

LE PRÉSIDENT :

1015 Vous voulez la prise en compte de l'ensemble des impacts, des effets à la fois sur l'eau et des usages.

M. JEAN-PAUL ROY :

1020 La Corporation, elle a considéré l'ensemble de tout ça et se préoccupe de l'aspect global au Québec aussi.

LE PRÉSIDENT :

1025 Alors votre recommandation A.3. quand vous dites de soumettre obligatoirement ça au BAPE, la procédure qu'il faut recommander là-dessus, c'est que ce genre de projet soit soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

M. JEAN-PAUL ROY :

1030 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

1035 Et, donc, qu'il y ait une étude d'impact et l'étude d'impact, à ce moment-là, porterait non seulement sur la quantité d'eau mais aussi sur les contraintes aux autres usages. Donc l'ensemble des impacts qui sont créés.

M. JEAN-PAUL ROY :

1040 Oui. Et ça, ça avait été demandé...

LE PRÉSIDENT :

1045 Et ça, s'il y a une étude d'impact, les documents deviennent publics, les études sont disponibles aux autres, etc., et la procédure est transparente. Et si les gens demandent une audience, évidemment, là, ça revient devant le Bureau.

M. JEAN-PAUL ROY :

1050 Exactement. Et ça, ça avait été demandé dès le début, dès 96, par les municipalités, par les citoyens et on n'a jamais pu obtenir ça. On a frappé à la porte d'un peu tout le monde, ça a été jusqu'au bureau du Premier Ministre aussi.

LE PRÉSIDENT :

1055 Non, non, parce que là, ça ne l'est pas soumis.

M. JEAN-PAUL ROY :

1060 Bien oui, ça n'a pas été soumis mais c'est très important.

LE PRÉSIDENT :

1065 On comprend que c'est ça votre volonté et c'est ça que vous demandez au Bureau de recommander.

M. JEAN-PAUL ROY :

Oui, oui, oui.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Madame Gallichan.

1075 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1080 Une brève question, monsieur. Un autre point que vous soulevez et qui va relativement à l'encontre de ce qui nous est demandé jusqu'à ce jour, c'est à votre recommandation, celle qui porte l'élément C. Vous dites: «Il est préférable d'avoir une eau de surface traitée et surveillée plutôt qu'une eau souterraine non traitée et moins surveillée.»

M. JEAN-PAUL ROY :

1085 Exact, oui.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Généralement, ce qui est arrivé devant nous, ce sont plutôt des demandes d'aller vers l'eau souterraine, en particulier pour les petites localités et, bon, on nous fait remarquer que le traitement au chlore peut comporter certains problèmes, en particulier sur la formation de ce qu'on appelle les THM. Je n'oserai pas dire le mot, il est trop compliqué.

M. JEAN-PAUL ROY :

1095 Les trihalométhanes.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Bon, les trihalométhanes, oui. Alors j'aimerais vous entendre davantage là-dessus.

1100 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. Ce n'est pas très compliqué, il n'y a rien d'inventé dans ça. D'abord, dans les annexes, vous allez trouver à un moment donné un extrait des notions élémentaires sur l'eau. Ça vient d'Environnement Canada. Ça vient de là, et de un, et d'autres personnes qui sont dans le domaine de la microbiologie, qui ont amené des commentaires à un moment donné. Et puis ils étaient de cet avis-là aussi. Ça fait que Environnement Canada s'est déjà prononcé là-dessus. Le document «Notions élémentaires sur l'eau» est un document accessible à tous, présenté d'une façon assez simple et puis c'est traité dedans.

1110 Ça, c'est assez difficile à mettre en doute. J'imagine qu'il y a des experts en environnement et en eau qui sont derrière ça, cet avis-là. Et je pense que ça a plein d'allure, si on y réfléchit.

1115 Au Québec, vous avez des villes, vous avez des municipalités, des petites municipalités. Vous avez quand même une centaine de villes qui s'approvisionnent en eau de surface dont Montréal, Gatineau, Saint-Lambert, Saint-Jovite, Montmagny. Il y en a un paquet. Pourquoi leur eau ne serait pas bonne? Ils ont de l'eau de surface. Il y en a du débit là-dedans. C'est les plus grosses municipalités au Québec, les plus grosses villes au Québec et puis, 1120 pourtant, leur eau est supposément potable, elle est supposée de rencontrer les normes.

1125 Puis il existe aussi des traitements, des systèmes de traitement - en Europe, ils sont plus avancés que nous autres dans ça - qui permettent encore d'améliorer ce traitement-là. Puis dans les usines de filtration des villes, il ne faut jamais oublier qu'il y a toujours un technicien spécialisé dans le domaine de traitement de l'eau, qui surveille, qui analyse. Ça fait qu'elle est suivie, l'eau.

Alors que de l'eau souterraine, il faut faire attention. Mettons un puits en zone agricole où il y a des nitrates, des nitrites, toutes sortes de produits qui peuvent s'infiltrer dans le sol, si

1130 c'est du sable, par exemple, ça s'infiltra bien facilement, ça peut être toutes sortes de contaminants, si on prend pour acquis dans notre tête: «C'est bon, c'est de l'eau souterraine», on peut faire une erreur en ne vérifiant pas assez. Ça peut être bon comme ça peut ne pas être bon.

1135 Puis, ça peut être moins bon que l'eau de l'usine de filtration qui, elle, est surveillée parce qu'on le sait qu'il y a un risque et on la surveille, puis on s'assure que le consommateur à l'autre bout ait un produit qui n'est pas dangereux pour sa santé. Puis si c'est ça, il y a une certaine insouciance, je pense, qui s'est installée avec les années puis qu'il faut défaire ça.

1140 Parce que de plus en plus d'ailleurs, parce qu'on écoutait tantôt monsieur Bouchard, ce phénomène-là existe. Il y a des contaminants dans le sol maintenant plus qu'il y en avait autrefois. Il y a des endroits que ça va; il y a des endroits que ça ne va pas. Puis je pense qu'il faut se méfier de ça.

1145 Et ce n'est pas pour rien que le ministère de l'Environnement a fait un guide sur les périmètres de protection autour des puits. Ce n'est pas pour rien qu'il a fait ça, là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1150 Mais votre proposition est binaire. Votre phrase est binaire. Vous dites: «Il est préférable d'avoir une eau de surface traitée et surveillée plutôt qu'une eau souterraine non traitée et moins surveillée.» C'est comme si on disait: «Est-ce que c'est préférable d'être pauvre et malade que riche et en santé?» Il y aurait une troisième, une tierce proposition qui serait de l'eau souterraine surveillée. Alors, là, vous opposez le pire et le meilleur.

1155
M. JEAN-PAUL ROY :

1160 C'est un avertissement, ça, finalement. Ce n'est pas d'interdire l'eau souterraine. Ce n'est pas ça que ça veut dire. C'est de se méfier d'une eau souterraine qui n'est pas... il ne faut surtout pas prendre pour acquis qu'en allant puiser de l'eau souterraine, qu'on est correct avec ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1165 Il n'y a pas d'automatisme comme pour l'eau de surface.

M. JEAN-PAUL ROY :

1170 Non, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ça, c'est sûr.

1175 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Du tout. C'est ça. C'est de faire attention tout simplement. C'est ça que ça veut dire, ce paragraphe-là. C'est de faire attention. L'eau de surface peut être très bonne, on peut avoir raison, puis l'eau souterraine aussi. Mais on ne peut pas dire que c'est vrai dans tous les cas. 1180 Dans un cas comme dans l'autre. Parce qu'on entend dire trop souvent de citoyens: «J'ai de l'eau souterraine. Je suis correct.» Mais faisons attention. Tu analyses de l'eau souterraine puis tu peux avoir des contaminants dedans. Il y a des gens malades avec de l'eau souterraine. On en entend souvent parler.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1190 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Puis il peut y avoir des phénols dans l'eau souterraine, aussi. Ce qui n'est pas trop bon pour la santé mais c'est de la décomposition de matière organique, ça s'infiltre dans le sol et puis ça finit par atteindre la nappe. Elle n'est pas entièrement protégée, la nappe souterraine. Du tout. Loin de là. C'est de l'eau qui vient de la surface. Ça fait que si elle entraîne des 1195 contaminants, bien...

Puis, ça, c'est très complexe. Vous pouvez avoir un sol qui est très argileux, très étanche et puis il empêche les contaminants à la surface d'atteindre la nappe sur un secteur et puis, un peu plus loin, à un kilomètre, c'est le contraire que vous avez. Vous avez une zone complètement perméable et, là, vous risquez d'avoir un danger. Pourtant, dans la même 1200 municipalité, tu peux avoir les situations.

Nous, à Saint-Modeste, on l'a, la situation. On a des zones argileuses, on a des zones sablonneuses. Bien, la zone sablonneuse est plus risquée pour les contaminants que la zone argileuse, surtout si c'est de l'argile qui est étanche. C'est dans ce sens-là, ce paragraphe-là. 1205

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1210 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Il ne s'agit pas de...

1215 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Est-ce que la situation s'améliore à votre niveau? Est-ce que dans la communauté...

1220 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Actuellement, il y a des essais de pompage qui sont effectués. Ils sont peut-être presque terminés. C'est l'avenir qui va nous le dire, remarquez bien. D'après les documents qu'on a, moi, je suis conseiller municipal à Saint-Modeste, on a eu une résolution à un moment donné du promoteur, je pense que le message est clair. C'est lui qui a le dernier mot, évidemment.

Je ne peux pas dire, personnellement, en tout cas, je ne peux pas dire à ce stade-ci, je ne pas affirmer que ça va mal se passer comme ça va bien se passer. Je pense que si c'est bien géré, dans le respect des autres, des droits des autres, puis d'une façon correcte, ça peut bien aller. C'est sûr que si on se base sur certains faits qui se sont passés, ça ne donne pas beaucoup de confiance, là. Mais il y a toujours la possibilité, l'être humain, il a du bon, puis il a du pas bon. Donc il y a toujours la possibilité.

1235 En tout cas, les gens souhaitent évidemment conserver ce qu'ils ont. Parce que c'est surtout ça qui revient dans l'esprit des citoyens, c'est de conserver ce qu'ils ont. Ils ne veulent pas avoir plus que ce qu'ils ont, mais ce qu'ils ont gagné, ce qu'ils ont fabriqué puis installé, ils tiennent à ça, puis je pense que ça c'est normal.

1240 Mais, par contre, il y a toujours l'autre aspect qu'il y a d'autres humains à côté qui, eux aussi, ont droit à de l'eau mais il faut que ça se fasse d'une façon démocratique au départ et toujours dans le respect mutuel. Comme tu abordes ton propre voisin chez vous. C'est ça. Malheureusement, nous, ça n'a pas été fait comme ça.

1245 **LE PRÉSIDENT :**

Bien non.

1250 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Non. Ça n'a pas été fait comme ça. Puis le cacher, ça ne serait pas bien. Ça ne serait pas bien pour l'avancement du Québec.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

D'où votre appel aux instances démocratiques.

1260 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, tout à fait, oui. Oui, oui.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Roy, on va souhaiter, en tout cas pour la communauté et pour vous, que les processus en cours puissent en tout cas se dénouer de la meilleure manière possible, et quant aux recommandations que vous nous faites sur l'eau souterraine et sur les processus à suivre dans l'éventualité de dossiers semblables, soyez sûr que je pense qu'on vous a bien entendu et bien compris.

1270 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Je vous remercie beaucoup.

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Je suspends l'audience pour deux minutes et on se retrouve ensuite avec le Club de canot-camping la Cordelle.

1280 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1285

Nous avons le plaisir maintenant d'accueillir le représentant de canot-camping la Cordelle. Bonsoir, monsieur!

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1290

Bonsoir! Mon nom, c'est Claude Normandeau. Je suis un membre du Club de canot-camping la Cordelle inc. de Rimouski.

LE PRÉSIDENT :

1295

Et vous êtes le recherchiste-rédacteur du document?

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1300

C'est ça. C'est ça. C'est à moi qu'est revenu le mandat au cours de l'été de documenter la situation qui prévaut dans notre région, en lien avec notre Club, en lien avec nos activités.

Le Club de canot la Cordelle, on est un club de récréation à but non lucratif. On existe depuis 1977. Le Club, d'année en année, a toujours progressé. On est rendu présentement une centaine de membres, des gens qui sont principalement de Rimouski, la région de la Métis, de la Gaspésie, toute la région du KRTB.

Du mois d'avril au mois d'octobre, nos activités, bien, c'est très simple, on est sur l'eau. On a un terrain de jeu assez grand. Si on calcule la région du Bas-Saint-Laurent, la région de la Gaspésie, on a environ 2 000 kilomètres de sections de rivières canotables, une multitude de lacs qu'on ne réussit plus à compter et le fleuve Saint-Laurent avec une berge d'environ, un littoral de 400 kilomètres.

Je parle du fleuve Saint-Laurent. Même si on s'appelle un club de canot, c'est que dernièrement, à l'automne 98, on a inclus à nos activités le kayak de rivière et le kayak de mer. Donc, ça agrandit encore notre territoire.

Notre lien présentement, ce soir, avec la consultation publique sur la gestion de l'eau, bien, c'est fort simple, on est des utilisateurs de l'eau de surface. Comme on dit, on pratique nos activités pendant plusieurs mois pendant l'année. On voit depuis plusieurs années que notre activité, bon, elle n'est pas menacée, on ne sera pas extrémiste ce soir, mais on voit que d'année en année, il y a plein de petits coins qui commencent à nous chatouiller et il y a beaucoup de situations qu'on voit chez nos collègues qui canotent dans les régions de Québec, Montréal ou l'Outaouais qui sont, disons, plus sérieux que nos problèmes qu'on vit présentement mais ça arrive quand même chez nous, peu à peu.

Dans nos préoccupations, on a six sujets qu'on a retenus pour vous présenter à l'intérieur de notre mémoire.

1330 On va aborder ce soir, comme premier sujet, la qualité des eaux dans notre région. On va aborder l'accès aux cours d'eau; le partage des cours d'eau; les inévitables barrages hydroélectriques qui, puisqu'on est sur l'eau, sont assez fréquents; la sécurité sur les eaux et le développement récréo-touristique principalement dans notre région.

1335 Au niveau de la qualité des eaux dans la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, il y a eu une étude du ministère de l'Environnement qui date de 1995 ou 1996, qui révèle qu'on a des eaux de surface de bonne qualité. Puis nous, oui, effectivement, on le constate. Comme on est des utilisateurs fréquents sur les eaux, on est d'accord avec cette étude-là.

1340 On associe trois facteurs à la qualité bonne des eaux ici. Entre autres, peu de pollution industrielle; une saine gestion municipale au niveau du traitement des eaux usées; puis une exploitation agricole et forestière acceptables.

1345 Quand on parle de pollution agricole, bien, dans la région ici, il y en a peu de pollution agricole qui utilise les cours d'eau et qui déverse leurs produits à même les cours d'eau. Donc, on n'a pas cette problématique-là.

1350 Au niveau de l'industrie, la seule qu'il y a eu, la plus populaire, qui n'existe plus depuis quelques années, c'était l'industrie de la drave. Mais comme on a eu plusieurs rivières de la région qui ont été utilisées pour faire la drave des billots de bois, encore aujourd'hui, en 99, lorsqu'on canote, on voit encore qu'il y a plein de billots sur les berges, dans le fond des rivières, qui n'ont pas été nettoyés et qui sont toujours là. Donc c'est juste dire pour nous que l'arrivée d'une industrie dans nos rivières, pour nous, c'est assez menaçant. Ça va bien pour l'instant parce qu'il n'y en a pas beaucoup mais on est quand même dans une région où est-ce que c'est susceptible de se développer éventuellement.

1360 Un autre facteur, c'est au niveau de la saine gestion des municipalités, des villes, au niveau du traitement des eaux usées. Bien, on pense qu'avec le Programme d'assainissement des eaux qui existe au Québec, on est satisfait de ce qui se passe actuellement. Il y a encore des municipalités qui ont renouvelé leur infrastructure dernièrement, des municipalités qui sont en amont de certaines rivières qu'on canote.

1365 Donc, on est à même de voir les changements que ça peut apporter parce que canoter dans une rivière où est-ce que la municipalité déverse toutes ses eaux usées non traitées, ce n'est pas nécessairement agréable. Puis on l'a quand même connu dernièrement, lorsque des municipalités ont fait l'assainissement des eaux usées, on voit une eau beaucoup plus limpide et puis, maintenant, on peut se baigner dans ces rivières-là, ce qu'on ne faisait pas auparavant.

LE PRÉSIDENT :

1370

Prenez pas trop de chance pareil.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1375

On ne boit pas d'eau en région.

LE PRÉSIDENT :

1380

Parce qu'il n'y a, en général, pas de décontamination des effluents.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

Non.

1385

LE PRÉSIDENT :

Et, donc, la pollution bactériologique demeure.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1390

Oui. Disons les eaux dans lesquelles on avait plus confiance pour l'eau potable, pour la boire et s'y baigner, c'est dans le Parc de la Gaspésie. Mais pour s'y baigner plus ou moins souvent, c'est de l'eau qui est tellement froide, ça limite.

1395

Quoique les municipalités se sont dotées d'infrastructures pour les eaux usées, on remarque aussi en dehors du réseau qui est non desservi, tous les chalets qu'il y a le long des lacs, autour des lacs, et le long des municipalités, qui ne sont pas encore desservis par des réseaux adéquats, on constate assez régulièrement, nous, qu'il y a beaucoup de ces habitations qui déversent encore les eaux usées à même les rivières. La réglementation qui les concerne est peut-être moins rigide ou peut-être moins contrôlée, on ne sait trop, mais on constate quand même un problème à ce niveau-là.

1400

Il y a eu beaucoup d'améliorations aussi au niveau des dépôts des neiges usées, l'hiver.

1405

On avait un site à Rimouski avant, qui était à l'embouchure de la rivière Rimouski et du fleuve, qui maintenant est plus loin. Donc on voit quand même une amélioration, une volonté d'amélioration à ce niveau-là.

1410

On voit beaucoup aussi au niveau des sites d'enfouissement sanitaire, qui sont moins fréquents qu'auparavant près des cours d'eau, ce qu'on appelait avant des dépotoirs à ciel ouvert, qu'on voyait souvent près des rivières auparavant, heureusement on n'en voit presque plus. Ce qu'on voit cependant, c'est, des fois, des agriculteurs ou des résidants qui ont des terrains privés le long des rivières, qui vont encore faire des petits dépotoirs familiaux, si vous voulez, le long des rivières.

1415 Un autre facteur aussi qui explique au niveau de la bonne qualité des eaux qu'on considère, c'est au niveau de l'exploitation agricole et forestière. Dans tous les parcours canotables qu'on utilise entre autres au niveau des rivières, on estime à environ 70 % des sections de rivière qui se retrouvent en milieu forestier et 30 % en milieu agricole.

1420 Ce qu'on observe en milieu agricole, c'est une tendance à couper le bois et faire des champs agricoles jusqu'à la berge des rivières. Soit pour le pâturage des animaux ou soit pour l'engrais ou pour le foin ou autre chose. On observe aussi beaucoup d'agriculteurs qui utilisent des engrains minéraux, des engrains dits chimiques le long de ces cours d'eau-là aussi qui, on croit, par un ruissellement peuvent s'infiltrer à l'eau des rivières.

1425 L'exploitation forestière, bien, je pense que dans la région on ne fait pas exception non plus à ce qui se passe à la grandeur du Québec au niveau des coupes à blanc, des coupes abusives de bois. On constate qu'il n'y a pas encore de coupe à blanc trop près des rivières, trop près des lacs, mais d'année en année, quand on utilise les chemins pour se rendre à ces endroits-là, on remarque que les coupes forestières se rapprochent de plus en plus des cours d'eau.

1435 À ce sujet-là, aussi, il y a comme la loi qui dit que les coupes peuvent aller jusqu'à 20 mètres de la rive. Pour nous, ça nous apparaît insuffisant. Ça peut arriver dans certains endroits qu'on va prendre un site de camping le long d'une rivière, on décide d'aller prendre une marche dans le bois, mais on fait 20 mètres et on tombe sur une coupe à blanc. Souvent, comme région sauvage, c'est plus ou moins avantageux pour nous.

1440 Mais on s'entend quand même pour dire que ce n'est pas des situations qui sont vraiment dramatiques mais c'est des situations au niveau de la qualité des eaux, on est conscient qu'on a une bonne qualité des eaux et on voudrait surtout préserver ce titre-là, parce que si on regarde dans d'autres régions du Québec, au niveau de la qualité des eaux, ce n'est pas toujours l'idéal, disons.

1445 Un autre sujet qui nous préoccupe, c'est l'accès aux cours d'eau. On a une grande région, on utilise un grand territoire. On n'a pas réellement de difficulté pour avoir l'accès aux cours d'eau de par tous les chemins publics et tous les chemins forestiers.

1450 Encore là, le développement forestier en quelque part a été avantageux pour nous parce que tous les développements, les bûchages qui se sont faits partout, bien, maintenant, c'est des chemins qu'on utilise, sinon on n'aurait pas accès à beaucoup de rivières si ces chemins-là n'existaient pas. Puis on n'a pas réellement de difficulté non plus pour la mise à l'eau, les endroits d'où on va partir, les endroits où on va débarquer des rivières.

1455 Pourquoi? Bien, c'est simple. Je crois que le Club la Cordelle en région a quand même une bonne réputation. On demande la permission aux propriétaires de terrain lorsqu'on réussit à les connaître, puis les gens ont une mentalité très accueillante, de bienvenue envers nous. On

1460 demande la permission une fois, les propriétaires nous disent: «Pas de problème. Vous pouvez revenir à chaque année.» Ça va bien.

1465 Par contre, si on s'éloigne un peu et on va juste dans la région de Québec qui, eux, connaissent les problèmes que nous on ne connaît pas ici au niveau de l'accès de mise à l'eau, je vais citer un exemple, la rivière basse Montmorency à Québec où c'est des résidences privées qui sont tout au long d'une section de sept kilomètres de la rivière, et tous les terrains sont occupés par des propriétaires, des terrains privés, les gens du Club Rabaska et Club Laval là-bas n'ont pas accès à la rivière.

1470 Ça nous amène devant le problème, la situation qu'on dit au niveau du Code civil que l'eau, c'est un bien collectif. L'eau, c'est un bien qui appartient à tous les Québécois, toutes les Québécoises, mais qui devrait être accessible à tous. Mais on peut se retrouver dans des situations où on ne peut pas y avoir accès.

1475 En ce sens-là, nous, étant donné qu'on a une cartothèque assez élaborée de tous les réseaux canotables dans l'est du Québec ici, si on avait la demande, un jour, de fournir des informations, les points de mise à l'eau et les points de sortie privilégiés pour chacune de ces rivières-là, on serait prêt à vous transmettre l'information. Et on recommanderait aussi s'il pouvait y avoir des zones d'accès public pour les cours d'eau au Québec. Parce que les cours d'eau sont publics mais l'accès pour s'y rendre ne l'est pas nécessairement. Donc, on se retrouve avec une problématique à ce niveau-là.

1480 Ce qu'on vit aussi comme problématique au niveau de l'accès aux cours d'eau, c'est les droits de passage. Ici, en région, partout où on va, on n'a pas de difficulté. On demande la permission, comme je disais, on rentre, on canote, merci, bonjour.

1485 Il y a une tendance cependant depuis les dernières années à, certaines corporations, vouloir nous demander des droits d'accès. On l'avait vécu avec une corporation ici qui s'appelle la Corporation des portes de l'enfer, qui ont fait un très bel aménagement sur le secteur des canyons de la rivière Rimouski mais, en amont de ce secteur-là, c'est des terres publiques, des terres de la Couronne. Et à un certain moment donné, étant donné que c'est une section où on va canoter assez régulièrement, on devait payer un droit d'accès pour passer sur les terres publiques pour se rendre à la rivière qui est un bien collectif, qui est un bien public. Ça s'est réglé. On a eu une discussion avec eux.

1495 Maintenant, on n'a plus de droit de passage à payer pour les membres du Club mais on craint quand même que ce soit une situation qui risque de prendre de l'ampleur.

1500 On vit aussi cette situation-là avec le Parc du Bic qui est tout près ici, qui est un parc provincial, pour avoir accès à la mise à l'eau en kayak de mer pour aller au fleuve, maintenant, depuis cette année, depuis l'automne dernier, il y a des droits d'accès là-bas aussi. Ce n'est pas très, très élevé comme droits d'accès. C'est juste qu'on s'aperçoit que c'est en train de prendre de l'ampleur, surtout qu'on considère que les eaux sont publiques mais qu'à quelque

part, on doit payer pour s'y rendre. Ça nous chatouille, ça, je dois vous avouer un peu cette situation-là.

1505 Une autre préoccupation qui est ressortie de la part des membres du Club est au niveau du partage des eaux. On est des utilisateurs des eaux de surface. On est sur les eaux qui sont un bien collectif, qui sont un bien public. Donc, on est d'accord à dire qu'on ne sera pas nécessairement les seuls sur l'eau, puis on n'a aucune difficulté à partager les eaux avec qui que ce soit, bon, bien, les gens qu'on rencontre fréquemment, des baigneurs, des plaisanciers en embarcation, en chaloupe, les motomarines sur les lacs, etc.

1510 Mais habituellement, sur les rivières, ceux qu'on rencontre le plus souvent sont les pêcheurs à saumon. Ici, dans la région Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, on a de très belles rivières à saumon qui sont de réputation et qui sont très fréquentées.

1515 Comme on est un Club avec des activités structurées, organisées à l'avance et structurées, on s'est donné voilà quelques années un code d'éthique qui indique au groupe comment agir lorsqu'on rencontre des pêcheurs à saumon parce que, pour nous, c'est tout à fait normal de partager avec eux. La rivière n'appartient pas à nous comme canoteurs et la rivière n'appartient pas à eux comme pêcheurs, mais on s'est quand même doté d'un code d'éthique très favorable pour être très aimable avec tout le monde. Et je vous dirais que dans 80 % des situations, lorsqu'on rencontre les pêcheurs à saumon, ça se passe très, très, très bien. On n'a aucune difficulté à cohabiter ensemble.

1525 Le problème qui peut arriver, c'est qu'il y a des gens qui canotent sur les rivières, qui ne sont pas nécessairement des gens du Club, qui n'ont pas nécessairement des activités bien encadrées et bien structurées et qui, eux, n'ont pas nécessairement le même respect pour les pêcheurs qui sont dans les fosses.

1530 Ça a amené des frictions au cours des dernières années et c'est en train d'amener tranquillement pas vite, je ne dirais pas un problème de cohabitation mais on va avoir besoin de communiquer entre nous, entre utilisateurs de l'eau. Ça a amené une situation déplaisante. Ce qui s'est produit, c'est une association de pêcheurs de la région qui, d'une année à l'autre, du jour au lendemain, nous ont interdit l'accès à la rivière. C'est la rivière Matane, à tel moment de l'année, de telle date à telle date, sous prétexte qu'il y avait des pêcheurs à saumon, les pêcheurs avaient payé pour aller pêcher et qu'on ne devait pas les déranger.

1540 On est d'accord avec ce fait-là qu'on ne doit pas les déranger mais on n'est pas d'accord avec le fait de se faire interdire l'accès aux rivières.

1545 Il y a d'ailleurs une communication qui devrait être faite avec eux éventuellement pour essayer justement de voir ce qu'il en est. Mais on est conscient que le lobbying des pêcheurs à saumon est pas mal plus puissant qu'un groupe de canots qui canotent les fins de semaine avec la nourriture dans leur baril. Ça, il n'y a pas de doute là-dessus.

1550 Puis d'autant plus au niveau du partage des eaux, un autre exemple avec lequel on a eu à jumeler voilà quelques années, qui est sur la rivière Grande Cascapédia en Gaspésie où c'était encore plus gros, où est-ce qu'il y avait un pourvoyeur privé là-bas qui, soi-disant au nom des pêcheurs utilisateurs de la rivière, voulait carrément interdire l'accès à quiconque voudrait y aller. Même un club structuré comme le nôtre. Les gens, les pourvoyeurs voulaient simplement acheter des canots, avoir leurs guides. Donc il aurait fallu passer par l'intermédiaire du pourvoyeur pour aller canoter sur cette rivière-là, à des journées précises, à des heures précises, à des coûts précis aussi.

1555 Donc, pour nous, au niveau du partage des eaux, on pense qu'il y a question à aller voir avec les pêcheurs à saumon pour réussir à cohabiter aisément ensemble.

Un autre point qui nous préoccupe.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous signale qu'on a vingt minutes de passées. Je sens que vous êtes en train de m'expliquer chaque point très en détail.

1565 **M. CLAUDE NORMANDEAU :**

Il en reste trois.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous le faites, après je ne pourrai plus vous poser de questions. Et je pense qu'on aurait un certain nombre de questions à vous poser.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1575

Bon, je vais y aller brièvement sur les trois prochains points. Un point qui nous préoccupe beaucoup, ce sont les barrages hydroélectriques. Les barrages hydroélectriques pourquoi? Bien, c'est très simple. C'est que lorsqu'on utilise une rivière, nous, on prend pour acquis qu'elle coule dans son lit depuis plusieurs années, plusieurs milliers d'années, paisiblement, et d'une année à l'autre, oups! ce n'est plus la même rivière. Il y a des rivières qui sont déviées, il y a des rivières qui sont asséchées. Il y a des barrages qui changent complètement la topographie de l'eau. Donc pour nous la construction des barrages, c'est une préoccupation majeure.

1585

D'autant plus que de la façon que ça se fait, on n'a jamais été consulté. On n'a jamais tenu compte de nos préoccupations lorsqu'on va cogner à des portes puis dire: «Bonjour! On existe. On aimerait donner notre opinion», ça n'a pas été le cas. Puis, ça, c'est quelque chose qu'on aimerait beaucoup qui soit corrigé.

1590

Brièvement, au niveau de la sécurité sur les eaux, la sécurité sur les eaux, on parlait d'un code d'éthique qu'on s'était donné voilà quelques années. On s'est donné aussi un code de sécurité, volontairement, un code de sécurité qui va au-delà des normes actuelles, des normes de la Fédération québécoise du canot, du kayak, des normes au niveau provincial. On s'est vraiment donné quelque chose de structuré et ça porte sûrement fruit parce qu'on n'a pas eu aucun incident majeur, ni mineur au cours des dernières années. Mais on est conscient que trop souvent en canot et en kayak, il y a encore beaucoup de gens qui sont imprudents et encore trop de noyades au Québec.

1600

Un point aussi qui nous préoccupe depuis quelques années, c'est l'arrivée de tous les nouveaux adeptes du plein air. On a de plus en plus le développement récréo-touristique à la grandeur du Québec, beaucoup d'adeptes du plein air qui arrivent, qui vont aller dans les sports nautiques, soit le kayak, soit le canot, le canot-camping, etc., etc. Ce sont des gens qui arrivent en masse. Bravo! On les accueille à bras ouverts, puis ça serait égoïste de vouloir juste garder la beauté qu'on a par ici juste pour nous autres. On la partage aisément avec tout le monde

1610

Mais on remarque aussi qu'il y a des amoureux des profits. Beaucoup de pourvoyeurs qui sont arrivés pour accueillir les gens, pour leur faire vivre des aventures de plein air, de nature et qui peuvent entre autres occasionner certains problèmes, on croit, au cours des prochaines années.

1615

Quand on parle au niveau des pêcheurs à saumon tantôt, ce n'est pas tout le temps un groupe comme nous autres qu'ils rencontrent dans les rivières quand ils sont dans leur fosse. On a eu des commentaires de pêcheurs à saumon qui ont vu des groupes de vingt canots arriver, puis que c'était pêle-mêle dans la fosse, puis la pêche était finie pour la journée. Donc les pêcheurs à saumon avaient à quelque part raison de critiquer la présence des canots. Mais

on craint que tout ce phénomène-là au cours des prochaines années ait des répercussions sur l'ensemble des utilisateurs.

1620 On a formulé quelques recommandations pour vous, je vais les résumer rapidement. La première recommandation serait de simplifier, d'harmoniser les lois qui régissent l'eau au Québec. On est régi par des lois municipales, MRC, différents paliers de gouvernement, gouvernement provincial avec différents ministères, le gouvernement fédéral avec différents ministères.

1625 Pour nous, lorsqu'on a commencé à se questionner sur les lois qui régissent l'eau au Québec, ça devait être simple au début mais à la fin, on en a perdu notre latin étant donné la complexité de tout ça. Donc ça serait vraiment d'harmoniser et de simplifier les lois.

1630 D'établir des zones d'accès public aux rives des lacs et des rivières et du fleuve Saint-Laurent.

D'intervenir lorsque certains groupes s'approprient des cours d'eau et en interdisent l'accès.

1635 D'inciter les agriculteurs à utiliser des engrains organiques plutôt que minéraux.

1640 D'inciter davantage les citoyens à réduire leur consommation d'énergie. Les barrages hydroélectriques, on n'est pas convaincu qu'on a encore besoin d'emmagasiner autant d'énergie dans notre réseau, puis on considère que la plupart d'entre nous on est énergivore, on est des consommateurs d'énergie très très prononcés.

1645 D'augmenter les ressources au niveau de ce qu'on appelle les polices vertes, afin d'avoir un meilleur contrôle sur les sources de pollution, pollution industrielle, les rejets des eaux usées et non traitées, dépotoirs, exploitations agricoles, forestières, etc.

De désigner le plus possible de rivières à potentiel récréo-touristique.

1650 D'augmenter les ressources qu'on appelle les employés verts, afin de sensibiliser adéquatement la masse de nouveaux adeptes de plein air de par les employés dans les parcs provinciaux, les réserves fauniques, etc.

1655 D'établir des débats plus ouverts et accessibles lors de projets de barrage hydroélectrique.

D'être consulté et d'être pris en considération lors de ces débats.

1660 Des normes de sécurité davantage efficaces lors de la construction des barrages ou les travaux dans les cours d'eau.

Et une meilleure concertation aussi qu'on aimerait, qu'on recommanderait entre les parties impliquées dans le développement récréo-touristique régional.

1665 C'est en gros les recommandations qui découlent du mémoire. Je pense que j'ai pris mon 30 minutes.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez 25 minutes de prises, il nous reste un bon 5 minutes de questions.
1670 Premièrement, on vous remercie beaucoup de votre mémoire. Ça fait plaisir de voir quelqu'un qui est un observateur de l'eau, très concret, qui expérimente ça le contact avec l'eau.

Moi, ce que je retiens principalement de votre communication, là, c'est l'idée de comment régler les conflits d'usage. L'eau redevient un milieu qu'on fréquente. Vous avez 1675 évoqué les pêcheurs, vous avez évoqué le canot-camping, le kayak. Est-ce que la structure de bassin versant qui est mise de l'avant un peu partout maintenant, de comité de bassin, est-ce que c'est un lieu de concertation dans lequel ces conflits d'usage peuvent être réglés? Est-ce que vous avez des expériences en ce sens-là?

1680 **M. CLAUDE NORMANDEAU :**

On n'a pas approfondi la question au niveau des bassins versants. Au fond, nos préoccupations, on est conscient qu'on est dans une région où est-ce qu'il y a un développement économique éventuel qui est présent et qui est à venir aussi. On a des préoccupations à l'opposé, nous, qui ne s'opposent pas au développement économique. On ne 1685 veut pas s'opposer à qui que ce soit, ni aux pêcheurs à saumon, ni aux corporations qui chargent des frais d'entrée, ni aux barrages hydroélectriques ou à quoi que ce soit.

Ce qu'on tente de faire comme gens qui fréquentent la nature, comme gens qui fréquentent les rivières, qui vivent avec eux autres régulièrement, plusieurs nombres de jours par année, on essaie simplement d'harmoniser nos soifs. Il y a des gens qui ont des intérêts qui sont économiques par rapport à la gestion de l'eau au Québec. Nous, on n'a pas d'intérêt économique par rapport à l'eau. On a simplement un intérêt de passion, d'amour, de détente 1690 par rapport à l'eau, puis on ne veut pas la perdre.

1695 On a des lois au Québec qui nous disent que l'eau, c'est un bien collectif, qu'elle appartient à tous les Québécois. Mais je vais vous avouer que depuis quelques années, on n'est plus convaincu de ça. Et notre attente face aux audiences publiques aussi, c'est de reconfirmer aux Québécois, aux Québécoises, que les eaux, c'est un bien collectif qui appartient à tous. Et il ne faudrait pas, à notre avis, tomber dans un monde où est-ce que des sections de rivière, comme il y a eu auparavant des clubs de pêche privés ou quoique ce soit, je 1700 pense qu'il ne faudrait pas retomber dans ce contexte-là. Il faut vraiment réaffirmer que les eaux, c'est un bien collectif qui appartient à tous.

1705 Qu'il y ait des intérêts économiques, c'est sûr et certain qu'il va y en avoir. Qu'il y ait des projets de barrage hydroélectrique, on n'a pas un gros potentiel de mégacentrales ici dans la région mais on a un potentiel de la grosse mode, des microcentrales. On s'attend à ce qu'il y en ait au cours des prochaines années. On ne veut pas s'opposer carrément à ça, sauf qu'on veut être consulté. Tout simplement pour essayer d'harmoniser nos soifs.

1710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Quand vous parlez d'accès à l'eau, est-ce que, pour vous, c'est imaginable -- est-ce que «accès» veut dire «accès gratuit» dans votre esprit?

1715 **M. CLAUDE NORMANDEAU :**

Bien, idéalement, oui. On est conscient qu'il y a des endroits qui sont gérés par des corporations à but non lucratif, qui vont aménager le terrain, etc., mais ces aménagements-là sont faits principalement au niveau des gens de villégiature qui vont aller visiter le site en randonnée pédestre.

Nous, le problème qui s'annonce à nous, c'est que lorsqu'on va faire du canot, on débarque nos canots sur nos voitures, on met nos canots à l'eau, puis c'est parti, on est fini.

1725 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, mais ça prend un stationnement pour vos voitures.

1730 **M. CLAUDE NORMANDEAU :**

Oui, oui. Oui, oui, ça prend un stationnement. C'est évident que ça prend un stationnement. Sauf qu'on s'aperçoit que ça risque de prendre de l'ampleur de plus en plus, et comme on canote régulièrement du mois d'avril au mois d'octobre, on peut canoter en général, on peut faire jusqu'à 50 à 60 sorties pour certains membres dans une saison. Si on commence à avoir des frais d'accès à tous les endroits qu'on va aller...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1740 Au Parc du Bic, ça coûte combien?

M. CLAUDE NORMANDEAU :

Ce n'est pas dispendieux. Au début, il y avait un projet d'évalué à 5 \$ pour la mise à l'eau. Maintenant, c'est 3 \$ pour la mise à l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1750 Et au Parc Forillon, ça doit être le même ordre de prix?

M. CLAUDE NORMANDEAU :

À ma connaissance, il n'y a pas de droit d'accès au Parc Forillon pour la mise à l'eau.

1755 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y a un droit général pour entrer au parc.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1760 Oui, il y a le droit général pour entrer à l'intérieur du parc mais pour utiliser la rampe de mise à l'eau, il n'y a pas de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1765 Ça fait partie du droit général.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1770 Oui, oui, exactement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1775 Vous semblez sous-estimer un petit peu l'influence que peut avoir une organisation comme la vôtre. Je ne sais pas si vous avez suivi le cas de la rivière Batiscan...

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1780 Oui, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

... où un groupe de kayakistes a participé à une mobilisation du milieu et, finalement, a réussi à faire modifier une décision ministérielle. Aussi, il y a actuellement un projet sur la rivière Saint-Maurice de centrale d'Hydro-Québec à Grand-Mère et une des composantes est une composante de canot-kayak. Il y a une bonne représentation, à ce qu'on m'a dit, des clubs régionaux. Et je pense que de plus en plus, là, il y a un pouvoir ou une influence qu'il ne faut pas sous-estimer et qui est pris en compte.

Qu'est-ce que vous pensez du projet de classification des rivières qui a circulé il y a un an et demi à peu près?

M. CLAUDE NORMANDEAU :

Au niveau de classer certaines rivières comme à développement récréo-touristique et potentiel, bien, je crois qu'à l'avance, si c'est identifié, certaines rivières qui ne seront pas menacées au cours des prochaines années, c'est déjà très bien. Et je pense qu'identifier les rivières qui sont susceptibles d'avoir une construction de barrage hydroélectrique, le sachant déjà à l'avance, je crois qu'on est déjà prêt à intervenir, prêt d'aller voir les gens ciblés pour se faire entendre, pour se faire écouter.

Mais, effectivement, je ne veux pas non plus sous-estimer le pouvoir qu'on a comme club, parce qu'on est conscient qu'il y a de plus en plus d'adeptes du plein air au Québec, de plus en plus d'adeptes du canot. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, on est quand même à même de constater voilà quelques années qu'on avait environ une trentaine de membres annuellement et là, d'année en année, on est rendu à une centaine de membres et puis la demande pour le printemps prochain va être encore en croissance.

Ce que je dis, par exemple, c'est qu'au niveau économique, au niveau du lobbying, on est conscient qu'on a moins de puissance, on a moins de pouvoir que des... exemple, la pêche au Québec, la pêche sportive sur une année qui va rapporter des revenus, si je ne me trompe pas, de 1 milliard 250 millions \$. C'est sur ce point-là qu'on dit qu'on a moins de pouvoir que certains autres organismes.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Avez-vous été consultés dans le processus sur la classification des rivières justement?

M. CLAUDE NORMANDEAU :

Non. Bien, il y a eu la Fédération québécoise de canot-camping, qui s'appelle maintenant Fédération québécoise canot-kayak, qui nous ont demandé d'identifier les rivières qui, selon nous, pouvaient avoir un potentiel de barrage hydroélectrique et de faire le recensement de toutes les rivières dans l'est du Québec, des rivières canotables. On n'a pas eu

1825 l'information toutefois sur les rivières de la région qui avaient été retenues soit récréo-touristique ou potentiel barrage hydroélectrique.

LE PRÉSIDENT :

1830 Merci.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

Merci beaucoup.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

1840 Merci beaucoup, monsieur Normandeau. Merci d'avoir agi comme chercheur-rédacteur mais, aussi, d'être venu nous rencontrer. En tout cas, on voit à vos propos quelqu'un qui connaît ça du dedans et qui a une pratique des cours d'eau qui est fort intéressante, et je pense que c'est bon de voir des gens comme ça qui sont amoureux de la ressource et qui en parlent sans par ailleurs lever beaucoup d'étendards. On sent une pensée très pondérée et très prête à faire cohabiter toutes sortes de dimensions dans l'usage et la mise en œuvre de nos rivières.

1845 **M. CLAUDE NORMANDEAU :**

C'est le but de tous les membres du Club la Cordelle.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

1855 Et merci pour la liste de matériel. Monsieur Beauchamp et moi allons commencer à nous équiper, je vous le promets. Peut-être monsieur Genest aussi.

M. CLAUDE NORMANDEAU :

1860 Mais prenez garde. On oublie toujours deux ou trois éléments. Même après plusieurs années de pratique.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui? Alors, détente de cinq minutes et on se retrouve pour la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Merci.

1870 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Il nous fait plaisir de recevoir les représentants de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Madame, messieurs, bonsoir!

1880 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

Bonsoir! Je vous présente monsieur Benoît Dumont qui est vice-président à la Fédération de l'UPA et responsable du dossier environnement. Également, monsieur Jean-Claude Parenteau qui est directeur adjoint à la Fédération de l'UPA. Et, moi-même, Mylène Gagnon, agente en agroenvironnement.

1885 On vous remercie d'avoir la possibilité d'exprimer nos positions, nos préoccupations face à la gestion de l'eau au Québec. Principalement, ce qu'on veut présenter ici, ce soir, ce sont les actions et les projets pour protéger la ressource eau que les agriculteurs du Bas-Saint-Laurent ont mis de l'avant.

1890 Juste pour commencer, un petit peu vous présenter la Fédération. L'UPA, c'est l'organisation syndicale officielle pour représenter les agriculteurs, donc c'est l'Union des producteurs agricoles.

1895 Dans la région Bas-Saint-Laurent, il y a la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent qui représente 2 500 producteurs agricoles, producteurs et productrices, bien sûr, pour un total d'environ 1 800 - donc ça varie toujours un petit peu - 1 800 entreprises agricoles sur le territoire de la Fédération, territoire qui... oui?

1900 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que dans votre texte, c'est marqué 2 521.

Mme MYLÈNE GAGNON :

1905 21. J'ai arrondi. 2 521, c'est ça. Bon, le territoire, ça s'étend de Rivière-du-Loup, l'est de Rivière-du-Loup, passe par le Témiscouata, va jusqu'à Les Méchins et comprend également la Vallée de la Matapédia.

LE PRÉSIDENT :

1910 Quelle est la différence entre votre Fédération et la Fédération de la Côte-Sud?

Mme MYLÈNE GAGNON :

1915 Côte-Sud est à l'ouest de la Fédération Bas-Saint-Laurent, donc de Rivière-du-Loup à... il y a peut-être monsieur Lapointe qui peut me corriger.

LE PRÉSIDENT :

1920 Sainte-Anne-des-Monts, à ce moment-là? À l'ouest.

Mme MYLÈNE GAGNON :

1925 Non, à l'ouest.

LE PRÉSIDENT :

De l'autre côté, d'accord.

1930 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

À l'ouest de l'Islet, Montmagny...

LE PRÉSIDENT :

1935 Parfait.

Mme MYLÈNE GAGNON :

1940 ... en s'en allant vers Québec. Donc qui rejoint la Fédération Lévis-Bellechasse. C'est ça. Donc la Fédération Bas-Saint-Laurent existe depuis 70 ans, donc un petit peu moins que la grande Union de l'UPA qui était auparavant l'UCC, l'Union catholique des cultivateurs. Donc l'UPA a toujours travaillé, ses forces sont la solidarité et l'action collective, puis c'est toujours ce qui motive son action et qui fait sa force finalement.

1945

- 1950 L'eau en agriculture, c'est quelque chose de très important. Donc c'était primordial pour l'UPA, pour la Fédération de se présenter à la Commission et de venir présenter ses positions. On sait que c'est une ressource de base en agriculture, soit pour l'alimentation, l'abreuvement des animaux, l'irrigation, l'utilisation de l'eau pour les piscicultures, refroidissement des aliments. Donc, c'est vraiment une ressource essentielle.
- 1955 Donc, la Fédération est intéressée à tout projet de politique qui pourrait être mis de l'avant. C'est pour ça qu'on est ici, ce soir, finalement, puis on veut mentionner qu'on adhère et qu'on est d'accord avec les objectifs qui sont mentionnés dans le document de la consultation, à savoir: assurer la protection de la santé publique; rechercher la pérennité de la ressource; mettre en valeur la ressource au plan social et économique; concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.
- 1960 Donc pour ça, pour les agriculteurs, c'est quelque chose de très important, puis ça, il n'y a pas de doute là-dessus qu'on joint ces objectifs-là.
- 1965 Les agriculteurs sont également conscients qu'il y a des incidences environnementales potentielles de l'agriculture sur la ressource et ils sont prêts à poursuivre les efforts qui sont déjà commencés pour protéger et maintenir la qualité de cette ressource-là.
- 1970 Comme je le disais, on va surtout présenter un bref portrait de l'agriculture en région Bas-Saint-Laurent et surtout les projets et les actions entreprises, les actions concrètes entreprises par le milieu pour protéger les ressources finalement.
- 1975 À ce sujet-là, on voulait mentionner qu'à la Fédération, on est en train d'entreprendre un vaste exercice de réflexion pour cibler les interventions, pour définir un peu ce que c'est l'agriculture durable pour le Bas-Saint-Laurent chez nous, donc quelles sont les priorités d'intervention. Puis la qualité de l'eau de surface et des eaux souterraines est déjà ressortie comme une priorité dans notre plan d'action finalement.
- 1980 On tient à mentionner également qu'on adhère aux positions et recommandations émises par l'Union des producteurs agricoles, mémoire qui a été déposé déjà, je crois, non?
- LE PRÉSIDENT :**
- 1985 Il va être déposé à Montréal.
- Mme MYLÈNE GAGNON :**
- 1985 Qui sera déposé donc. Disons qu'on en a vu un aperçu.
- LE PRÉSIDENT :**
- Si vous avez des choses à nous dire tout de suite, on va les recevoir.

1990

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

Vous avez un scoop à nous donner?

1995

Mme MYLÈNE GAGNON :

Donc principalement, il y avait deux points par rapport au document de consultation qu'on voulait attirer l'attention: c'était la gestion de l'eau par bassin versant et les études hydrogéographiques.

2000

Donc bassin versant, on s'entend pour dire que c'est une entité écologique de base, de référence, pour gérer les ressources de façon intégré. Ça, ça va de soi, il n'y a pas de doute là-dessus. Ce qu'on s'aperçoit par contre, c'est peut-être que ça peut, avec l'exemple du COBARIC, donc de la Chaudière, ça peut devenir quelque chose de très lourd à supporter, surtout quand les territoires des bassins versants sont très vastes et quand ça implique plusieurs usagers et intervenants.

2005

Donc, c'est une très grosse concertation qui peut prendre du temps et qui peut peut-être parfois s'éloigner des objectifs qui étaient ciblés au départ. Donc, oui, gestion par bassin versant, surtout en milieu agricole.

2010

Les petites expériences qui ont été réalisées, je pense, à Lanaudière, avec le bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, où il y a eu des efforts significatifs qui ont été réalisés, et pour accroître la qualité de l'eau de ce ruisseau-là finalement, ça a été très motivant pour les agriculteurs qui ont participé à ça. Ils en ont retiré beaucoup, finalement. Ça a permis l'échange. Donc milieu agricole - petite échelle - gestion par bassin versant, ça peut être quelque chose de très intéressant et pas à négliger.

2015

Concernant les études hydrogéographiques, on se rend compte que les données disponibles sur les eaux souterraines sont très partielles. C'est quelque chose qui est complexe également. Donc, il y a peut-être eu un gros vent d'études. Les hydrogéologues étaient très demandés dans les années 60 mais on se rend compte qu'il y a moins d'études qui sont réalisées, très partielles.

2020

Donc ce qu'on aimeraient, nous, c'est qu'il y ait un meilleur encadrement puis que des études à l'échelle des MRC puissent être réalisées. Qu'on n'ait pas seulement un portrait petit secteur par petit secteur mais qu'on ait une idée vraiment de qu'est-ce qui se passe dans le sous-sol, c'est quoi les eaux, c'est quoi les aquifères qu'on a, c'est quoi leurs potentiels et leurs contraintes, finalement. Donc, c'était les deux points par rapport au document de consultation qu'on voulait préciser.

2025

2030

- 2035 L'eau, c'est sûr, c'est une ressource essentielle à toute forme de vie et l'agriculture est entièrement dépendante de cette ressource-là. C'est pourquoi c'est une ressource à laquelle les agriculteurs tiennent.
- 2040 On a travaillé beaucoup avec l'eau. On a modifié un peu son paysage pour accroître le potentiel des sols. Parce qu'on sait qu'au Québec, on a de l'eau en abondance, des précipitations, j'entends. On a beaucoup de neige également. Donc, c'est un facteur qui peut devenir très limitatif pour l'agriculture quand il y a trop d'eau dans les sols. Donc, le drainage des sols a permis d'assécher les terres, donc d'accroître la productivité des sols dans certains secteurs qui étaient très difficiles, je dirais.
- 2045 On se rend compte pour le Bas-Saint-Laurent, quand on regarde le portrait que la Direction régionale du ministère de l'Environnement a fourni, que les données -- et monsieur qui nous a précédés du canot-camping, la qualité des eaux est relativement bonne dans le Bas-Saint-Laurent, ça, on en est très conscient. Les gens viennent voir le Bas-Saint-Laurent pour le fleuve, bon, ça porte le nom également, pour ses rivières, rivières à saumon, tourisme, c'est quelque chose de très présent, l'eau, dans le Bas-Saint-Laurent, et c'est de qualité, et c'est quelque chose dont les agriculteurs sont très conscients et veulent préserver également.
- 2050 L'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent, c'est un moteur économique important, un chiffre d'affaires annuel de 230 millions \$ et des investissements de 780 millions \$. L'agriculture contribue à la diversité et à la qualité des paysages; donc la beauté de la région, c'est dû également à l'agriculture. Elle est caractérisée par des productions animales diversifiées et des activités agricoles qui sont bien réparties sur le territoire. Donc le Bas-Saint-Laurent occupe une place de choix, je dirais, dans le portrait agroenvironnemental du Québec.
- 2060 L'importance des activités agricoles est basée surtout sur la complémentarité ruminants et herbages, et la faible proportion des sols utilisés de façon intensive en font une région où les problématiques liées à la qualité de l'eau sont limitées et sûrement circonscrites.
- 2065 Donc, dans les secteurs plus sensibles, on pense peut-être à Sainte-Luce, il y a des comités d'eau potable qui ont été mis en place. Vous avez sûrement entendu parler ou allez en entendre parler. L'UPA ne siège pas à ces comités-là, n'a pas été invitée mais on suit de façon régulière les travaux. Puis on a pu voir, en fait, qu'il y a bien des problématiques qui ont été résolues, suite à la mise en place de ces comités-là.
- 2070 Les productions animales dans la région, on produit traditionnellement du lait, du boeuf, auxquels s'ajoute l'agneau depuis quelques années. Donc la production ovine qui est importante dans le Bas-Saint-Laurent. Ces productions-là sont des productions extensives, donc à base d'herbages, de fourrages, ce qui limite les problèmes de dégradation des sols et détérioration de la qualité de l'eau.

2075 Les entreprises laitières, bovines, ovines possèdent suffisamment de terre en culture pour disposer convenablement des engrais de ferme et capter l'ensemble de la charge fertilisante qui s'y rattache.

2080 La production porcine est également présente sur le territoire. Son implantation est relativement récente. On sait que c'est en développement. C'est en développement assez sérieux. Ça se fait quand même dans le respect des réglementations d'environnement. Donc on pense que la réglementation est là, puis souvent les entreprises porcines qui s'implantent vont au-delà des réglementations, donc sont prêts à mettre en place des mesures de mitigation pour cohabiter convenablement avec le milieu également et préserver les ressources.

2085 La densité animale est assez faible, en général, sur le territoire et dans les bassins versants des principales rivières de la région. On s'entend pour une densité animale qui ne dépasse pas .9 unité animale à l'hectare cultivé dans la région. Donc, ce qui est relativement faible. Donc, il y a suffisamment de terre encore pour... je dirais qu'on est plutôt en situation de sous-fertilisation dans la région plutôt qu'en sur-fertilisation.

2090 2095 Les productions végétales sont assez variées également mais principalement du fourrage. Donc, ce qui maintient un couvert végétal plus longtemps que si on cultivait que des plantes annuelles, que si on faisait des céréales sur céréales, finalement. Donc, c'est des rotations qui peuvent durer cinq, six ans, parfois plus, selon le rendement des productions. Ça limite les pressions environnementales.

2100 2110 Donc, on retrouve également un petit peu plus qu'avant des hectares cultivés en céréales. Donc, les agriculteurs essaient d'être de plus en plus autosuffisants à la ferme pour l'alimentation animale, donc vont cultiver plus de grains, ce qui est bien. Ce qui est dans la voie de l'agriculture durable finalement, c'est de faire mieux et d'utiliser mieux les ressources qu'on a plutôt que de toujours être dépendant de l'extérieur.

2115 Il y a également la pomme de terre qui est importante dans la région et l'horticulture maraîchère. Souvent ces productions-là sont intégrées à des fermes animales, en production animale, donc bénéficient d'engrais de ferme pour fertilisation et ces cultures-là se trouvent à être intégrées dans des rotations plus longues également.

2110 On en vient aux actions en agroenvironnement dans la région. Les agriculteurs sont fiers de leur région, ils sont fiers de leur profession et ils ont à cœur de maintenir la qualité des ressources. Donc, ils ont adhéré rapidement et facilement à la stratégie agroenvironnementale de l'UPA, stratégie dont l'UPA s'est dotée au cours des dernières années, qui vise à soutenir et à encourager l'engagement des producteurs et des productrices agricoles dans l'adoption de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

2115 Donc agriculture durable, ce n'est pas une mode, ce n'est pas de passage. De plus en plus d'agriculteurs y voient la rentabilité de conserver et de préserver les ressources. Ce n'est pas de passage, je dirais. Il y a vraiment un changement profond qui est en train de s'installer

puis je le vois régulièrement quand je rencontre les agriculteurs. Il y a un changement qui s'effectue.

Donc, dans cette stratégie-là, il y a la réalisation d'un portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec donc qui s'est déroulé l'hiver dernier jusqu'au printemps, qui a pris fin ce printemps. C'est-à-dire, la collecte de données, la collecte, le recensement des entreprises a pris fin, et il y a également la mise en place de services conseils spécialisés, on entend les clubs conseils en agroenvironnement, développement de la recherche et innovation et du transfert technologique qui font également partie du programme. Puis il y a également un projet, donc en vue, la certification environnementale.

Si je prends le portrait agroenvironnemental dans le Bas-Saint-Laurent, on a eu un taux de participation assez important. 94 % des entreprises qui étaient ciblées ont répondu au questionnaire, ont reçu les recenseurs. Donc c'est un taux de participation assez important, on considère, étant donné que c'était un exercice volontaire. Donc, les agriculteurs n'étaient pas obligés de participer à ça. Donc, il y avait maintes questions sur tout ce qui concerne les actions agroenvironnementales et les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Donc des questions par rapport à la gestion des engrains de ferme, fertilisation, l'utilisation de pesticides. Donc il y avait six volets couverts.

Cette participation aussi élevée témoigne d'une prise en main majeure par le monde agricole des enjeux agroenvironnementaux. Cet exercice-là a permis également de sensibiliser les agriculteurs lors du recensement. Donc, avec ça, ça va nous permettre de connaître l'état de la situation actuel et de cibler les interventions, les actions sur le terrain. Donc on va savoir vraiment ce qui est correct. Donc on va le mettre en valeur, on va poursuivre dans cette voie-là, puis ce qui est à corriger, bien, on va pouvoir le corriger puis vraiment cibler là-dessus. Ça va nous permettre de raffiner notre plan d'action, donc notre réflexion qu'on est en train d'amorcer à la Fédération. Voilà pour le portrait dont on aura les résultats à l'hiver 2000.

À l'échelle provinciale, on veut créer, toujours dans le cadre de la stratégie, d'ici mars 2001, une centaine de clubs conseils en agroenvironnement, qui regrouperaient près de 15 % des producteurs et productrices agricoles.

Sur le territoire de la Fédération, on compte déjà sept clubs conseils qui regroupent 350 entreprises agricoles. Donc, on atteint 19 % des entreprises du territoire de la Fédération, ce qui est déjà au-delà des objectifs après seulement un an après que l'entente de financement des clubs a été signée entre le MAPAQ et le CDAQ.

Donc ça, ça démontre déjà que même si les problématiques ne sont pas aussi criantes qu'on peut voir peut-être dans certaines régions, les agriculteurs d'ici sont prêts à aller de l'avant dans l'agriculture durable et à préserver leurs ressources.

Donc les clubs conseils, c'est un regroupement de producteurs qui engagent un conseiller, donc un agronome...

LE PRÉSIDENT :

2165 Je voudrais juste pas que vous allongiez trop, trop, trop dans votre explication, si vous permettez, qu'on puisse vous poser quelques questions.

Mme MYLÈNE GAGNON :

2170 C'est quand même très bref.

LE PRÉSIDENT :

2175 Au rythme du temps qu'il nous reste et du temps que vous avez pris, si vous pouviez accélérer un petit peu sur la finale, s'il vous plaît.

Mme MYLÈNE GAGNON :

2180 Parfait. Donc c'est ça, comme je disais, c'est un regroupement de producteurs qui engage un conseiller pour travailler finalement en agroenvironnement. Donc, de gérer mieux les ressources et d'assurer la rentabilité de l'entreprise.

2185 Donc dans la région, il y a eu plusieurs journées d'information et de démonstration sur l'optimisation de la valeur fertilisante des engrains de ferme, sur l'entreposage et l'épandage adéquats. Donc de plus en plus, on assiste à l'épandage des engrains de ferme en saison de culture plutôt que tard à l'automne lorsque les sols sont à nu.

2190 Donc, pendant la saison de culture, lorsque les plantes sont prêtes à recevoir et lorsqu'il y a quelque chose qui pousse finalement, les engrains minéraux sont minéralisés en partie. Donc il n'y a pas, comme on a pu entendre peut-être plus tôt, tout ne se perd pas à 50 % un peu partout. C'est que la minéralisation ne se fait pas instantanément. Donc, les microorganismes du sol travaillent lentement. Et quand on réalise des plans agroenvironnementaux de fertilisation, des PAEF, on tient compte des fertilisations qui ont été faites antérieurement, des engrains de ferme qui ont été épandus et des analyses de sol, donc qu'est-ce qui se retrouve dans le sol.

2200 Donc les clubs ont travaillé beaucoup au niveau de la réalisation de ces plans agroenvironnementaux de fertilisation. Il y a eu plusieurs ateliers de formation sur les profils de sol: donc le sol qui est ressource essentielle en agriculture, pour bien comprendre ce qui se passe dans le sol et connaître les types de sol.

 Essais de sarclage mécanique dans les céréales dans le cadre de la stratégie phytosanitaire visant à réduire l'utilisation des pesticides.

2205 Installation de floculateurs pour traiter les eaux de laiterie plutôt que les laisser se perdre dans l'environnement.

2210 Projet d'essai d'une trousse d'analyse des lisiers visant à connaître précisément la valeur fertilisante. Donc ça, ça permet rapidement de savoir c'est quoi la valeur fertilisante des lisiers, donc d'ajuster les doses au moment de l'épandage, de vraiment être sûr. Donc au niveau des lisiers, ça se gère plus facilement, la fertilisation se gère plus facilement qu'avec des fumiers solides.

2215 Plusieurs cours de formation sur les notions de base en sols, gestion des matières organiques. Bon, j'en passe.

2220 Calibration de machinerie. Il y a un beau projet dans le secteur de Matane avec la Fondation de la faune du Québec, avec le club Agrofutur Matane, qui vise à mettre en valeur le potentiel agrofaunique des entreprises agricoles. Ça regroupe une vingtaine de producteurs pour une première année, qui sont intéressés à participer, où certains aménagements ayant une incidence positive sur la qualité de l'eau vont être réalisés. Donc, on entend par là stabilisation de berges; protection de bandes riveraines; retrait des animaux des cours d'eau; clôtures; système d'abreuvement extérieur aux cours d'eau; aménagement de brise-vent; et pratiques culturelles de conservation.

2225 On a vu également l'adoption de pratique visant à réduire l'utilisation de pesticides à la ferme. Donc on parle de plus en plus de dépistage de mauvaises herbes, sarclage mécanique. Donc au lieu d'arroser systématiquement les champs, on regarde ce qui pousse et ça limite l'utilisation des herbicides surtout. Ça, c'était dans le cadre de la stratégie de l'UPA.

2230 Au niveau du Conseil de développement de l'agriculture du Québec, le CDAQ, a un volet agroenvironnemental pour stimuler encore là les producteurs et les supporter dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. Le CDAQ soutient financièrement différentes...

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. C'est quoi le CDAQ?

2240 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

Le Conseil pour le développement de l'agriculture...

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, ça, je connais le titre mais le type d'organisation. C'est une organisation gouvernementale ou c'est une organisation qui appartient à l'UPA? C'est quoi?

2250 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

2255 C'est une organisation sur laquelle le conseil d'administration est représenté par des producteurs agricoles, en majorité, et c'est une organisation qui gère des fonds provenant de programmes d'Agriculture Canada, des programmes qui ont été abandonnés. Donc il y avait des sommes d'argent encore disponibles. Ces sommes-là ont été transférées aux provinces, et au Québec, on a créé le CDAQ pour gérer ces fonds-là. Donc, entre autres, aide au transport des fourrages et le fonds canadien de développement rural.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

2265 Et c'est une corporation indépendante?

2270 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

2275 Oui.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

2285 D'accord.

2290 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

2295 Donc avec l'aide du CDAQ, les activités réalisées dans le Bas-Saint-Laurent: donc promotion et support au démarrage des clubs conseils; activités et démonstration sur le travail du sol et pratiques de conservation; séances d'information sur la réglementation; la gestion et l'entreposage des engrains de ferme sur les marais filtrants également; après-midi de réflexion sur l'agriculture durable, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement. Donc quand je dis que ce n'est pas une mode, c'est qu'il y a vraiment des réflexions qui sont amorcées, les agriculteurs se posent des questions et essaient d'y répondre également, et essaient de trouver des modèles de développement qui correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui.

2300 On a également réalisé un colloque pour la troisième année en gestion agroenvironnementale en partenariat avec le MAPAQ de la région et le ministère de l'Environnement. Donc, vous avez à chaque année les thèmes. Cette année, c'était: «L'agroenvironnement, une opportunité à saisir». Donc, on essayait de démontrer les avantages économiques des pratiques agroenvironnementales.

2305 La Fédération de l'UPA siège également au comité de vigilance des productions porcines de Bic, Saint-Valérien et Sainte-Luc, Luceville. Et avec le syndicat régional des producteurs de porc de la région, on prépare un atelier d'information pour présenter le «Guide d'une démarche agroenvironnementale en production porcine».

2295 Ensuite, il y a différents projets qui ont été réalisés à la faveur des programmes de subvention, programmes de recherche. Peut-être juste attirer l'attention sur un projet de marais filtrant, donc un genre de réacteur biologique qui décante les particules en suspension des effluents d'élevage et retire à l'aide des plantes et microorganismes aquatiques la plupart des éléments dissous pour remettre en circulation une eau de qualité.

2300 On a parlé tout à l'heure des élevages porcins sur litière. Donc c'est également dans le cadre de projet de recherche que ça a été réalisé.

2305 Techniques de compostage, avec ou sans système de réduction des volumes d'eau. La Meunerie J.B. Dionne qui compose les lisiers. Donc les lisiers, c'est possible de les composter également à l'aide de sciures de bois. Système de traitement des lisiers à l'aide d'un système Biosor, qui est un système de biofiltration à l'aide mousse de tourbe. Compostage des résidus solides, des résidus de ce système-là. Bon, il y a différentes autres techniques mises de l'avant, j'entends meilleure période d'épandage, épandage au sol.

2310 J'en viens peut-être à la conclusion. Donc l'eau du Bas-Saint-Laurent est de qualité, tant souterraine que de surface, en tout cas, pour ce qu'on en connaît de l'eau souterraine. On s'entend pour protéger et préserver cette ressource-là. Les activités agricoles comme toute autre activité peuvent avoir des incidences environnementales sur la qualité de l'eau. Toutefois, dans la région, on retrouve une agriculture extensive où les concentrations d'élevage et les surplus des engrains de ferme sont absents sur le territoire, ce qui réduit considérablement les pressions environnementales.

2315 Les gestes sont concrets dans la région et les agriculteurs le démontrent et sont prêts à s'impliquer et à poursuivre ces efforts-là.

2320 Je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'agriculture, même si elle n'est plus vivrière comme du temps de nos grands-parents et arrière-grands-parents, c'est encore un milieu de vie, un milieu de vie pour les familles des agriculteurs, pour les agriculteurs, pour leurs enfants et pour les générations qui vont suivre.

2325 Donc quand on y vit, quand on y passe notre vie, quand on a grandi là, les ressources qui nous entourent, on y tient et les agriculteurs, ici, et les agricultrices le démontrent. Et il y a vraiment un mouvement qui est enclenché pour préserver ces ressources-là. Merci.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

2335 Merci, madame. Juste une petite question de statistiques. Sur la page 10, quand vous parlez de 350 membres qui font partie des comités conseils sur 2 500, moi, ça ne fait pas 19 %, ça fait 14 %. J'ai un problème de mathématique.

2335 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

Non, c'est ça. 2 521 producteurs et productrices agricoles et il y a 1 800 entreprises agricoles. Donc quand j'écris 350 membres, j'entends des entreprises agricoles. Donc il peut y avoir plus d'un producteur par entreprise. Donc souvent, il y a la...

2340

LE PRÉSIDENT :

Mais quand vous parlez de 350 membres...

2345

Mme MYLÈNE GAGNON :

C'est sur 1 800.

2350

LE PRÉSIDENT :

... vous parlez d'individus.

2355

Mme MYLÈNE GAGNON :

Non, d'entreprises. D'entreprises qui sont membres.

2360

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes sûre que sur vos comités conseils, les gens sont des entreprises et non des individus?

2365

Mme MYLÈNE GAGNON :

Oui, oui, oui. Oui, oui, oui. Quand je vous compte 350, je compte 350 entreprises et non individus.

2370

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

2375

Mme MYLÈNE GAGNON :

Parce que souvent, bon, il y a le père, le fils, les deux fils et la conjointe et... donc, non, on compte les entreprises.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Écoutez, on ne se contera pas de chanson. Vous avez fait l'objet tantôt d'une attaque assez frontale. On va la prendre de front. Le problème du lisier de porc et, au fond, ce

2380 qu'un autre mémoire de la même région nous dit, le lisier liquide est sans avenir et il faut radicalement passer à d'autres formes, fumier solide, par rapport à l'élevage du porc. Je vois que vous avez des expériences dans ce sens-là, quelle est la réponse que vous pouvez donner à une question comme celle-là. Les deux micros sont allumés, messieurs. Foncez.

2385 **M. BENOÎT DUMONT :**

2390 C'est sûr que dans la région, il y a eu des expériences. Ces expériences-là sont positives sur la gestion sur litière des engrais, des fumiers de porc, du lisier de porc. Ce sont deux pratiques qui sont bonnes. Chacune de ces pratiques-là a ses avantages et ses inconvénients.

2395 Sur lisier, bien, c'est sûr que ça a un apport plus direct au niveau des plantes et les plantes l'absorbent plus facilement, mais ça a quand même un gros désavantage, c'est que ça peut aller plus vers les cours d'eau plus facilement, puis ça peut aller polluer plus les cours d'eau. Donc ça prend une gestion plus serrée de ces lisiers-là. Mais avec une bonne gestion et appliquée dans un temps où la végétation est en croissance, c'est faisable d'appliquer un lisier et de protéger l'environnement.

2400 Au niveau de production sur litière, c'est une opération qui est concluante également mais il y a aussi certains désavantages qui est le manque de produit de litière aussi qui pourrait arriver si tous les producteurs se mettaient sur litière demain matin. Et puis, également, vous en avez glissé un mot tantôt, je pense que monsieur Genest en avait glissé un mot, lors du compost, il se forme un certain gaz. Il peut se former aussi un genre de champignon et qui peut aussi altérer la santé du producteur qui travaille avec ces produits-là comme, par exemple, le poumon du fermier, quelque chose comme ça.

2410 Donc, les deux méthodes peuvent être faites correctement. Ça donne donc un choix au producteur selon où il est situé et aussi ça influence un peu aussi au niveau de la grosseur de la production, le choix du type de production qu'il veut faire.

M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU :

2415 Si vous me permettez peut-être un petit ajout. Ça serait peut-être plus intéressant ou important, au lieu de considérer le mode de gestion des engrais, de regarder plutôt la capacité des sols à absorber les matières fertilisantes. On a fait faire par le ministère de l'Agriculture en région des études à l'échelle de chaque MRC, qui démontrent qu'il y a amplement de place pour accueillir des unités animales additionnelles en région sans aucun problème de surfertilisation. Alors, ça, il n'y a aucun problème de ce côté-là, dans toutes les MRC de la région.

2420 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

Comme je disais tout à l'heure, on est plutôt en situation de sous-fertilisation. Donc la norme phosphore du règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole ne vient pas...

2425 c'est plus une contrainte bureaucratique que ça vient ajouter parce que les sols avec 40 phosphore, 80, quand on atteint, c'est peut-être l'ensemble des sols. Donc on ne parle pas de 150, 200, 300, 400 comme dans la Beauce, là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2430 Alors vous pourriez recevoir le lisier des autres régions comme en Europe, la Belgique envoie son lisier en Norvège.

M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU :

2435 Bien, disons que si c'était payant, ça serait peut-être différent mais les producteurs qui ont des surplus ne peuvent pas, de façon rentable, envoyer ça très loin de chez eux. C'est impensable. Ce n'est pas notre intention non plus comme région d'en accueillir de l'extérieur des quantités importantes. Écoutez...

2440 **LE PRÉSIDENT :**

2445 Dans l'introduction de votre document en page 6, vous signalez au fond que c'est un fait qui est très rappelé par un certain nombre d'autres intervenants que la modification de la pratique agricole a considérablement modifié le régime hydrique. Quand on parle du drainage, du reprofilage, du creusage. On a avancé dans l'audience des chiffres comme entre 25 000 et 40 000 kilomètres de rivières qui ont été transformées au Québec, de toutes petites rivières à leur début et, de plus en plus, les gens nous parlent maintenant de renaturalisation de ces rivières-là, de ces cheveux de rivière qui sont la source même de nos rivières.

2450 Comment vous réagissez là-dessus? Est-ce que pour vous, les rivières qui ont été transformées, le drainage qui a été fait, le creusage, est-ce une chose sur laquelle on a tiré une ligne ou s'il y a des efforts de faits pour revitaliser ces milieux-là? Comment vous réagissez à l'égard d'une chose comme celle-là?

2455 **M. BENOÎT DUMONT :**

2460 Je peux tenter une réponse. Je crois que la protection de l'environnement, ça passe par la connaissance. Puis, veut, veut pas, de plus en plus, ce qu'on essaie de faire avec les clubs agroenvironnementaux, puis ce qu'on essaie de faire au niveau des expériences positives qu'il y a eues au niveau du CDAC et autres, c'est améliorer la connaissance des producteurs.

2465 Tous les réseaux de drainage, tout ça nous a permis d'avoir accès à des terrains puis de pouvoir cultiver ces terrains-là pour en tirer soit des céréales ou des herbages pour nourrir les troupeaux.

Puis en améliorant la connaissance, les gens vont... il y a eu des expériences au niveau de l'aménagement des berges, il y a des expériences aussi au niveau des labours, de quelle

2470 façon labourer pour diminuer l'érosion des sols vers les cours d'eau. Il y a toutes ces choses-là au niveau des clubs, puis au niveau des expériences, qui permettent aux producteurs de voir concrètement les effets bénéfiques que ces pratiques culturelles-là peuvent avoir sur l'amélioration des cours d'eau. Donc au niveau des drains, c'est la même affaire, enrocher la sortie du drain, des choses de même, pour pas avoir d'érosion du sol. C'est toutes des choses que les producteurs sont à même de voir.

2475 Puis nous voyons vraiment avec un gros vent, je dirais, d'optimisme des producteurs à aller à ces rencontres-là et à apprendre davantage. Parce que, veut, veut pas, on vit dans ce milieu-là. Ça fait que si on peut préserver la ressource eau qui nous permet de pouvoir continuer à cultiver, c'est un avantage pour les producteurs.

2480 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2485 J'aimerais obtenir votre opinion sur la stratégie phytosanitaire. Il y a un document du ministère de l'Environnement qui s'intitule: «Impacts des activités agricoles sur l'environnement», qui est un document qui a été déposé à la Commission et qui fait partie des documents de référence, qui fait suite à plusieurs études, notamment américaines et européennes, sur les pesticides qui, notamment, en gros, établit que tous les pesticides peuvent contaminer l'eau souterraine par percolation, déversements, ruissellement, retombée atmosphérique ou contaminer les eaux de surface.

2490 Bon, il est établi que tous contiennent des ingrédients secrets, qui ne sont pas connus ni du ministère de l'Environnement, ni du gouvernement fédéral et qu'à ce titre-là, l'homologation n'est pas une garantie.

2495 Alors la question que je vous pose, c'est il y a un mouvement pour réduire l'usage des pesticides, la stratégie propose 50 %. Croyez-vous que c'est suffisant?

M. BENOÎT DUMONT :

2500 C'est une grande question. C'est sûr que l'usage des pesticides a été rendu comme obligatoire pour préserver les cultures. Seulement qu'actuellement, ce qu'on fait, comme je vous ai dit, avec l'aide des agronomes, on fait du dépistage. On va au champ. On n'arrose pas systématiquement. Donc ça nous permet de réduire. Il y a du sarclage mécanique également.

2505 Mais à votre question, dire si c'est assez, ça serait très difficile pour moi de vous dire aujourd'hui... C'est sûr que, demain matin, plus avoir besoin de mettre de pesticides, d'appliquer des pesticides sur mes cultures, je serais très content parce que ça a un coût à ça et puis, économiquement, ça représente des sous passablement au niveau de la ferme, tout dépendant des cultures qu'on pratique. Si on peut diminuer ces coûts-là demain matin et puis être en mesure de récolter la même chose puis avec la même qualité, et puis préserver des insectes et tout, bien, tant mieux, ça serait parfait.

2515 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, vous, votre préoccupation, c'est que les pesticides coûtent cher. Mais, par ailleurs, pour l'eau, c'est un poison.

2520 **M. BENOÎT DUMONT :**

Oui.

2525 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça qui a été établi. Il n'y a personne qui doute du fait que c'est un poison. Alors diminuer de 50 % ce qu'on sait être de façon sûre un poison, est-ce que c'est suffisant?

Mme MYLÈNE GAGNON :

Idéalement, ça serait qu'on n'en utilise pas. Économiquement et environnementalement et agronomiquement, dans tous les sens du terme. L'idéal, ça serait ça. Dans l'état actuel des connaissances, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible pour répondre aux marchés, 2530 marchés qui sont les consommateurs, consommateurs qui vont à l'épicerie.

Vous regarderez demain matin, vous irez faire un tour à l'épicerie, au marché, les gens 2535 choisissent les pommes - c'est les pommes ces temps-ci - il faut que la pomme soit rouge au complet, il ne faut pas qu'il y ait de tache, il faut qu'elle soit de la belle grosseur. Il faut que la carotte soit droite, il ne faut pas qu'elle soit croche. Mais tout ça, ça a un coût. Ça a un coût environnemental aussi.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2540 Vous savez que les consommateurs, ça s'éduque.

Mme MYLÈNE GAGNON :

2545 Oui, tout à fait. Tout à fait. Tout à fait. Je crois que oui, puis je pense qu'il y a du travail à faire de ce côté-là. Il y a du travail encore de recherche pour développer des méthodes de lutte alternatives. Donc la lutte intégrée, c'est quelque chose... ça bouge. Ça bouge peut-être pas vite mais quand on regarde les chiffres du ministère de l'Environnement, il y a une réduction de l'utilisation des pesticides.

2550 Vous allez me dire de 92 à 97, il y a eu plus d'herbicides vendus. Mais quand on le regarde par rapport au nombre d'hectares cultivés, il y a eu une réduction. Il y a eu une réduction de 1.7 % par hectare cultivé de l'utilisation d'herbicides. C'est peut-être pas beaucoup mais...

LE PRÉSIDENT :

2560 Je vous signalerai là-dessus qu'il y a une controverse qui est apparue dans l'audience parce que certains disent qu'il y a une réduction massique mais il y a une augmentation de la puissance des pesticides, de sorte que ça, c'est contesté comme affirmation. Je vous signale qu'il y a une controverse là-dessus aussi dans l'audience. On en a entendu des heures et des heures sur ça.

Mme MYLÈNE GAGNON :

2565 Mais, enfin, ce que je veux surtout mentionner, c'est qu'il y a encore de la recherche à faire beaucoup, puis je suis certaine que les agriculteurs qui utilisent ces produits-là sont les premiers à en avoir les effets. Donc s'ils pouvaient ne pas en utiliser... Il y a de l'éducation à

2570 faire à ce niveau-là aussi. Ça s'en vient mais il y a de l'éducation à faire au niveau du consommateur pour que le marché accepte, accepte aussi de payer le prix.

2575 Parce que quand on parle de sarclage mécanique, quand on parle de haute méthode, souvent c'est plus long. Donc en bout de ligne, ça peut être peut-être plus coûteux. Mais quand on va à l'épicerie, on regarde le sac de pommes le moins cher, à moins d'aller par habitude dans les magasins d'aliments naturels pour être sûr d'avoir du biologique. Mais il y a beaucoup d'éducation à faire à ce niveau-là encore.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2580 Avez-vous vu, il y avait un sondage à tous les jours dans la presse, je pense, Journal de Montréal et une des questions, cette semaine, c'était: «Seriez-vous prêt à payer plus cher pour un produit de qualité québécoise?» Puis une majorité répondait oui.

M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU :

2585 Oui, jusqu'à un certain point. Par contre, on a déjà fait ce genre de sondage-là et, rapidement, les gens...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2590 Ah! oui, mais la question de la presse, ça n'a rien de scientifique.

LE PRÉSIDENT :

2595 Entre une intention générale puis un geste concret, des fois, il y a une petite marge.

M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU :

2600 On verra aussi, c'est très hypothétique et peut-être un peu loin, mais ce que nous apportera aussi le génie génétique qui, déjà, dans certaines productions est très prometteur. Bon, il y a plein de choses à évaluer mais ça demeure quand même prometteur. Et si jamais le BAPE décidait entre autres de demander ou de recommander que les compagnies soient forcées de rendre publics leurs agents qui sont actifs et non connus, on vous appuierait. Je suis convaincu que l'UPA va...

LE PRÉSIDENT :

2605 Arrêtez donc! Redites-moi ça comme il faut.

Madame Gallichan veut vous poser une question.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2615 Oui, une très brève question. Madame Gagnon, tout à l'heure, vous avez fait l'éloge du «small is beautiful» en faisant allusion à l'expérience pilote du COBARIC. Vous avez dit: «Le milieu agricole, petite échelle pour la gestion par bassin versant, c'est ça qui peut avoir du succès.» Compte tenu du nombre de rivières qu'on a au Québec, est-ce qu'il n'y a pas l'autre possibilité que ça devienne également très lourd parce qu'il y aura une multiplicité?

2620 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

2625 Peut-être. Peut-être. C'est pour ça que je dis qu'il ne faut pas se lancer là-dedans les yeux fermés. Il faut regarder avant tout ce qu'on veut, c'est quoi nos besoins. Est-ce qu'on veut assainir? Est-ce qu'on veut faire de la prévention? Est-ce qu'on veut gérer des usages? Je pense qu'il va falloir vraiment s'asseoir pour regarder, parce qu'il y a différents modèles.

2630 On regarde les expériences françaises avec les agences de l'eau. On a des modèles ici, il y a des groupes de rivières, il y a le groupe du bassin versant de la rivière Boyer, qui est un territoire très agricole, donc qui est un territoire plus vaste que le bassin versant du ruisseau Saint-Esprit, qui n'a pas eu le même impact encore sur la qualité de l'eau. Mais, bon, je me dis, ça va dépendre aussi des échéanciers qu'on se donne pour atteindre nos objectifs.

2635 Je pense qu'il faut bien évaluer nos besoins et ce qu'on veut en faire de ça. Parce que c'est évident que c'est quelque chose d'intéressant de gérer à une échelle économique. C'est quelque chose de très, très intéressant.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

2645 Ce qui m'étonne toutefois, c'est que vous semblez poser un regard critique sur l'expérience du COBARIC, alors que l'UPA de Chaudière-Appalaches ne nous a pas attirés là-dessus. Alors, en savez-vous plus que l'UPA de Chaudière-Appalaches sur l'expérience même du COBARIC?

2650 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

C'est vu de l'extérieur, je dirais, parce que ça semble très, très lourd. C'est ma seule réserve, je dirais. Puis on sait qu'on a plusieurs entités administratives déjà, les MRC, les municipalités, ça ne s'entend pas toujours, donc ça, quelle place ça va venir prendre dans tout ça? Je dis que ce n'est pas quelque chose qui va être facile mais ce n'est pas à tourner du revers de la main.

2655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Vous, madame Gagnon, vous êtes agente en agroenvironnement. Est-ce que vous travaillez avec un club?

2660 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

 Non. Moi, je travaille à la Fédération même. Donc, je suis en lien avec les clubs conseils en agroenvironnement. J'en fais la promotion, j'aide au démarrage, j'aide aux activités.

2665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Est-ce que c'est vous qui formez les conseillers qui travaillent avec les clubs?

2670 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

 Non. Les conseillers sont formés au niveau provincial. Donc formés, j'entends, ils doivent être agronomes, donc membres de l'Ordre des agronomes pour être engagés par un club et il y a une formation continue. Certains ont eu droit à un gros stage avant d'être embauchés par un club mais il y a une formation continue. Les conseillers ont accès sur différents thèmes, autant à la fonction conseil que -- bon, la dernière qu'ils ont eue, c'est justement avec monsieur Claude Anctil, un bonhomme de Saint-Roch-des-Aulnaies, donc pas très loin d'ici, pour la stabilisation des berges et l'aménagement des cours d'eau.

2675 Donc, il y a différents thèmes qui leur sont proposés et ils peuvent participer comme ça, mais c'est une formation au niveau provincial et coordination au niveau provincial.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça va. Alors, écoutez, je tiens à vous remercier beaucoup de votre présence. Juste une remarque que je voudrais faire. C'est qu'il me semble qu'on est dans deux niveaux de problèmes différents. J'ai bien hâte de voir le mémoire central de l'UPA. Vous l'avez; malheureusement, je ne l'ai pas. Si vous voulez nous le donner tout de suite, ça nous fera plaisir. Si, en même temps, vous voulez nous donner tout de suite aussi le résultat de la grande étude...

2685 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

 On ne l'a pas encore, ça.

LE PRÉSIDENT :

... sur le portrait environnemental. Mais blague à part, que vous fassiez valoir les activités de l'UPA dans les clubs agroenvironnementaux, c'est quelque chose de fort impressionnant et fort intéressant. Que vous travailliez avec le 15 % du milieu qui évolue, c'est un bon geste de votre part. Par ailleurs, on sait bien, l'action syndicale pour former ses membres, c'est une chose.

L'autre problème qui m'inquiète, ce n'est pas celui-là, c'est l'autre section, le 15 ou le 20 ou le 30 % qui, lui, représente la partie dure de la base, qui n'est pas dans les clubs agroenvironnementaux et dont les pratiques écologiques sont perçues du dehors comme plus difficiles.

Alors ça, c'est la partie lourde et c'est la partie sur laquelle, d'un point de vue du dehors, de gens qui critiquent le milieu agricole, c'est ça qui me semble faire l'enjeu le plus complexe de la question.

Alors autant je me réjouis des efforts positifs qui sont faits avec le 10 ou le 15 % de mutants qui sont en train de possiblement modifier la chose, reste toute entière la question du poids de l'activité agricole comme telle et d'un certain nombre de pratiques qui nous sont dénoncées de part et d'autre.

Quand on a posé les mêmes questions à certains de vos collègues, ils nous ont dit assez vertement qu'ils n'avaient pas à défendre les pollueurs et que, donc, il fallait aussi que l'État soit peut-être plus vigilant et assure un encadrement plus strict de ce côté-là. Et l'enjeu reste tout entier à ce niveau-là.

M. BENOÎT DUMONT :

Est-ce que je peux me permettre un commentaire?

LE PRÉSIDENT :

Certainement, monsieur. Si j'ai fait un commentaire, vous avez le droit de faire un commentaire.

M. BENOÎT DUMONT :

C'est parce que le 15 %, ici, au Bas-Saint-Laurent, on est à 19 % au niveau des clubs, puis c'est vrai que ce n'est pas une grosse partie parce qu'il en reste encore 81 % des producteurs qui ne font pas partie des clubs.

2735 Mais ça, c'est une éducation et on est à notre première année et on ne veut pas se limiter là. Et puis c'est une éducation. Et puis souvent fois, aux activités de club, on invite les autres producteurs aussi à participer à ces activités-là.

2740 Puis aussi, ce qu'on fait valoir au niveau des activités de club, c'est que ça peut être avantageux économiquement de protéger l'environnement. Parce que souvent fois, on nous a fait valoir qu'appliquer des pesticides ou utiliser tel, tel ou tel produit, c'était économique mais ça n'a jamais été le cas. Et puis actuellement, ce qu'on fait valoir, c'est économiquement payant de protéger l'environnement puis par des nouvelles pratiques.

2745 Puis de cela, on pense que tranquillement, le producteur, en voyant son voisin qui réussit mieux, puis qui protège l'environnement, bien, il va adhérer à ces pratiques-là.

2750 Nous pensons, en tout cas, personnellement je pense que c'est plus valable comme ça que d'arriver avec une règle stricte obligatoire et puis qui en ferait peut-être décrocher plusieurs, puis que... tu sais, tu y vas par l'éducation, par la formation, par le surplus de connaissance des producteurs et puis, de là, ça va aller tout seul et puis plus vite qu'on le pense.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

2755 **Mme MYLÈNE GAGNON :**

2760 Juste un dernier petit commentaire. Le 81 %, moi, je suis là pour ça. Vous allez dire: «Tu es toute seule. C'est pas beaucoup comparé au ratio conseillers-clubs.» Mais dans chacune des fédérations, l'agent en agroenvironnement est là pour aller chercher ce 80-90 % qui n'a pas encore adhéré aux clubs conseils.

2765 J'ai dit que je faisais la promotion, que j'aidais, que je coordonnais mais mon travail principal se trouve au niveau des non-membres, donc comment aller les chercher, comment les rejoindre. Peut-être pas par une structure collective comme les clubs, mais c'est pour ça que si vous regardez bien dans le mémoire, il y a des activités et des projets qui sont réalisés en dehors des clubs également.

LE PRÉSIDENT :

2770 Ça va. Vous ne manquerez pas d'ouvrage. Merci.

M. JEAN-CLAUDE PARENTEAU :

2775 Peut-être qu'il faut faire attention aussi aux formules mathématiques 20-80. Vous savez sûrement qu'en agriculture, comme dans les autres classes de la société, bon, il y a une minorité peut-être de gens qui ne sont peut-être pas à leur place. Par contre, il y en a une grande majorité qui sont tout à fait convenables et je pense qui ne sont pas là pour polluer d'aucune façon. Comme on le mentionnait, ils vivent là.

2780 L'autre élément, c'est que vous savez sûrement que la réglementation environnementale a été resserrée depuis quelques années. Les gens sont soumis à des dates d'épandage, doivent maintenir produire des PAEF progressivement, aussi vont être forcés d'avoir, ceux qui ne sont pas déjà conformes à l'entreposage, vont devoir le faire rapidement.

2785 LE PRÉSIDENT :

C'est une question ouverte et c'est une question controversée. Et on n'est pas sorti de la controverse et on va y rester. On va la gérer. Merci, madame, messieurs.

2790 La procédure prévoit que s'il y a eu des erreurs de fait dans les communications, qu'il puisse y avoir un droit de rectification. Est-ce que quelqu'un veut utiliser le droit de rectification qui n'est pas un droit d'argumentation? Ça va.

2795 Alors, il me reste à remercier les gens du soutien, l'équipe du ministère des Relations avec les citoyens, messieurs Daniel Buisson et Martin Lajoie; la sténotypiste, madame Lise Maisonneuve; notre analyste, monsieur Louison Fortin; l'agent d'information à l'arrière, Serge Labrecque; et la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin.

2800 Nous reprenons nos travaux demain après-midi à 14 h, pour entendre l'Union des producteurs agricoles de la Fédération de la Côte-Sud, alors on continuera notre dialogue à plusieurs voix; Les Jardins de Métis; le Conseil régional du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger. Et, demain soir, nous siégerons également à 7 h 30 avec le Comité de bassin de la rivière Fouquette, le Groupe environnemental Uni-Vert et la Municipalité de Sainte-Luce.

2805 Alors, vous voyez, les débats ne sont pas finis. Bonne soirée et à demain. Merci beaucoup.

2810

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2815

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.